



# Actions & perspectives

Rapport  
annuel 2019



## 01

Économie et  
développement durable  
P. 05

## 02

Structures  
et territoires  
P. 21

## 03

Vie des entreprises  
P. 29

## 04

Affaires sociales  
P. 39

## 05

Vie du réseau  
P. 49

## 06

Communication  
P. 61

Glossaire  
P. 68

La FNSEA, c'est la puissance  
d'un réseau pour agir, informer,  
dialoguer, rassembler et représenter.

Sa force : un ensemble de  
compétences actives du local  
à l'international.

Ses valeurs : solidarité, proximité,  
efficacité. Elle s'engage pour une  
agriculture rémunératrice, innovante  
et durable, et se positionne comme  
un interlocuteur crédible et exigeant  
à tous les niveaux.

**Cet édito du rapport d'orientation est vraisemblablement le seul moment de l'année durant lequel j'ai le loisir de regarder dans le rétroviseur ce que nous avons accompli durant les mois passés, nos réussites, nos échecs, nos joies, nos peines... C'est un instant éphémère, mais tellement important pour rendre compte de nos actions à tous les adhérents du réseau FNSEA. Nous leur devons cette transparence.**

2019 s'est terminée par le drame du décès accidentel de Claude Cochonneau. Je veux lui rendre hommage dans cet édito et lui dédier ce rapport d'activité. Son départ brutal nous a renvoyés à la fragilité de l'existence, nous, responsables professionnels, si souvent loin des nôtres. Ce choc aura permis de rappeler la force collective de notre réseau qui a permis à Claude Cochonneau, autodidacte complet, de gravir tous les échelons pour devenir président de l'APCA. Cette capacité à faire émerger des dirigeants, à les former, à leur donner des responsabilités, je souhaite que nous puissions la faire vivre encore durant de très nombreuses années. Au-delà des dossiers que nous allons traiter dans ce rapport, c'est une véritable raison d'être de notre syndicalisme. C'est une fierté, c'est notre marque de fabrique. Je souhaite de tout cœur que notre réseau continue à faire émerger d'autres Claude Cochonneau !

Si je devais résumer l'année 2019, je retiendrais avant tout notre volonté de réconcilier l'agriculture et nos concitoyens. Nous le savons, dans le contexte actuel, nous devons construire des alliances pour que nos messages portent. Pour créer ces alliances, nous devons dialoguer, comprendre les attentes sociétales et savoir faire mouvement pour adapter notre offre de produits agricoles à la demande de nos acheteurs, consommateurs, transformateurs, négociants...

Il ne s'agit pas de suivre une mode, mais de tenir compte de l'environnement économique, social, commercial ou sociétal de notre activité. Le défi qui s'offre à notre génération est peut-être encore plus impactant que le défi qu'ont eu à relever nos grands-parents durant l'après-guerre. Notre rôle, en tant que membres du réseau FNSEA, est de faire en sorte que tous les agriculteurs puissent négocier au mieux le virage de cette transition dans des conditions de revenu, de travail et de vie dignes et respectées.

Nous l'avons vu au cours de l'année, atteindre cet objectif est un immense défi. Nos interlocuteurs, politiques, associatifs... ont trop souvent du mal à comprendre que le temps agricole n'est pas le temps médiatique, que les injonctions sont moins efficaces que la pédagogie et que les conséquences



**Christiane Lambert**  
Présidente de la FNSEA

économiques des choix politiques ne peuvent rester sans réponse. Il a fallu durcir le ton comme rarement lorsque les lignes rouges étaient franchies pour tenter de ramener les décisions à la raison. Pas toujours avec réussite, les ZNT nous le rappellent chaque jour. Mais en obtenant de réelles avancées sur certains dossiers par exemple la fiscalité du carburant agricole.

Il faut continuer à marteler puisque visiblement certains s'entêtent à penser et à faire croire que nous avons l'unique ambition de ne rien changer. Nous ne sommes pas enfermés dans une grotte, nous comprenons le monde qui nous entoure et nous sommes au travail pour faire évoluer l'agriculture. Mais il faut du temps et des moyens pour passer le cap...

Pour essayer de faire comprendre cette indispensable condition à nos concitoyens, nous avons porté tout au long de l'été et de l'automne le slogan « N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas ! ». J'en suis fière. En parlant d'alimentation, nous avons su faire toucher du doigt à nos compatriotes, l'importance de nos combats, l'importance de protéger notre agriculture source d'alimentation sûre, de plaisir gustatif, de protection des milieux, d'aménagement du territoire, de vie rurale. Cela n'était pas arrivé depuis longtemps, mais nous avons réussi à faire comprendre aux consommateurs que la compétitivité de l'agriculture, l'harmonisation des règles sanitaires, environnementales ou sociales, ou encore la recherche et le développement étaient non seulement vitaux pour les agriculteurs, mais aussi pour le contenu de leurs assiettes. Nous avons su prendre le virage. Nous avons commencé à faire bouger les lignes. Dans l'opinion, mais aussi dans nos rangs. C'est en tenant cette ligne que nous ferons de la transition une chance pour les agriculteurs et pour le développement de l'agriculture française.

Gardons ce cap pour continuer à défendre collectivement et durablement les agricultrices et les agriculteurs de France.



# 01

## Économie & développement durable

EGA : la boîte à outils  
et le syndicalisme  
économique  
P. 06

L'approvisionnement  
français  
P. 08

La bataille de la  
compétitivité  
P. 09

Les acteurs du  
développement durable  
dans les territoires  
P. 12

Les décisions  
européennes et  
leur mise en œuvre  
française  
P. 14

En bref  
P. 16

# EGA : la boîte à outils et le syndicalisme économique



**2019 aura été une année de transition pour la mise en œuvre des EGA : les dernières ordonnances ont été publiées en avril, soit plus d'un mois après la fin des négociations commerciales. En parallèle, le réseau syndical s'est mis en action, conformément aux engagements pris par les secrétaires généraux dans leur rapport moral présenté au Congrès de Nancy. La Loi EGAlim doit dorénavant trouver une concrétisation dans le prix obtenu par les OP et coopératives qui négocient pour le compte des producteurs avec les transformateurs privés ou les GMS. Le rôle de l'État est lui aussi indissociable de la réussite des EGA, car l'arbitre que représente la DGCCRF a la capacité de sanctionner sévèrement tous les abus d'acheteurs de produits agricoles.**



**Tous les outils disponibles permettent aux territoires de se mettre en action auprès des différents opérateurs économiques, à commencer par les OP et coopératives, mais également les industriels privés et les enseignes de la grande distribution.**

Le début de l'année 2019 a été marqué par une bataille politique et médiatique sur le terrain du pouvoir d'achat : la FNSEA a obtenu une mise en œuvre immédiate des dispositifs de la loi EGAlim visant à mettre fin à la guerre des prix, avec le relèvement du seuil de revente à perte (SRP) de 10 % et l'encadrement des promotions en volume et en valeur. Un an après, force est de constater que la déflation qui détruisait près d'un milliard d'euros par an depuis plus de cinq ans est terminée. Contrairement aux menaces de certains, les prix n'ont que très légèrement augmenté (+ 0,9 %).

La FNSEA a œuvré dès la publication des lignes directrices de la DGCCRF pour modifier sa doctrine en matière d'encadrement des promotions. En effet, la FNSEA aux côtés des transformateurs (privés et coopératifs) a dénoncé la possibilité pour les distributeurs de contourner l'encadrement des promotions en mettant en avant les produits via des « prix choc », le cagnottage sur la carte de fidélité ou les produits « similaires » offerts.

En avril, le dispositif EGAlim a été complété par deux ordonnances primordiales pour faire des EGA la réelle transformation des relations commerciales souhaitée :

- une ordonnance qui révisé les règles de gouvernance des coopératives et qui prévoit les mesures d'équivalence à la contractualisation ;
- une ordonnance qui précise l'ensemble des sanctions applicables dans les relations commerciales de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle reprend la notion de prix abusivement bas, pour lequel la FNSEA a veillé à une rédaction conforme à l'esprit des EGA avec une référence aux indicateurs interprofessionnels et de l'observatoire des prix et des marges.

En parallèle, les interprofessions ont œuvré pour décliner concrètement leurs plans de filière. Progressivement au cours de l'année, elles ont mis à disposition des opérateurs des indicateurs de coût de production et de prix de marché ainsi que des guides de bonnes pratiques contractuelles, voire des accords interprofessionnels rendant obligatoire la contractualisation (viande bovine Label Rouge). Tous les outils disponibles permettent aux territoires de se mettre en action auprès des différents opérateurs économiques, à commencer par les OP et coopératives, mais également les industriels privés et les enseignes de la grande distribution. Cela a donné lieu à une journée nationale organisée le 15 octobre 2019 à Paris avec plus de 200 personnes du réseau FNSEA/JA pour mettre en avant

l'organisation locale du syndicalisme économique, tout en débattant des difficultés existantes.

Au niveau européen, le dossier des relations commerciales a également avancé positivement avec la publication officielle en début d'année 2019 de la directive encadrant les pratiques commerciales déloyales. Bien que le Code de commerce français soit déjà très complet, le texte européen permet un progrès considérable pour l'encadrement des pratiques déloyales de certains distributeurs qui délocalisent leurs achats hors de France. L'assignation de Leclerc pour 117 millions d'euros concernant les pratiques de sa centrale d'achat basée en Belgique est le signe que ces agissements ne peuvent plus passer en dehors des radars de la DGCCRF.

## Perspectives

Grâce aux EGA, la filière laitière bénéficie de premiers résultats économiques.

Il faut les multiplier systématiquement dans toutes les productions, sur toutes les catégories de produits (marques de distributeurs comprises) et jusqu'aux producteurs.

Fin 2020, il faudra donner une suite à l'expérimentation sur l'encadrement des promotions et le relèvement du SRP au regard de l'évaluation que mènent les économistes sur l'impact économique dans les filières.

Enfin le sujet des concentrations à l'achat de la grande distribution progresse. L'Autorité de la concurrence se rallie progressivement à la proposition de la FNSEA de contrôler les alliances à l'achat au même titre que n'importe quelle concentration entre deux entreprises.

La FNSEA souhaite que le sujet soit désormais porté au niveau



# L'approvisionnement français



La FNSEA a poursuivi son combat pour accroître les produits d'origine France dans les différents circuits de commercialisation. Pour cela, plusieurs vecteurs : celui de la restauration hors foyer, où les importations sont encore très importantes, et également celui de l'information du consommateur au travers d'un étiquetage clair et précis sur l'origine des denrées alimentaires. Dans la suite logique de la loi EGAlim, la FNSEA s'est investie dans ce chantier où beaucoup d'opérateurs économiques de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, jusqu'ici réticents, se rallient progressivement.



50%

**de produits de qualité, dont 20 % de produits bio en restauration collective d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022**

## L'ÉTIQUETAGE DE L'ORIGINE

### Initiative citoyenne Eat Original

Fin 2018, poursuivant l'objectif de défendre la transparence sur l'origine des produits, la Coldiretti a lancé une initiative européenne des citoyens Eat Original. Convaincue de l'importance d'une mobilisation forte sur ce sujet, la FNSEA a immédiatement décidé de s'associer à cette initiative et a fait partie du comité promoteur pour la France. La pétition a atteint son objectif un an plus tard, en dépassant le million de signatures requis. La Commission européenne devra donc faire des propositions pour répondre à l'initiative citoyenne.

### Proposition de loi relative à l'étiquetage des produits alimentaires

Le 4 décembre 2019, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi sur la transparence et l'étiquetage des produits alimentaires. Elle répond à de nombreuses attentes des consommateurs et des producteurs, notamment dans les filières apicoles et viticoles. Cette proposition de loi permet de lever le flou juridique qui existait autour de la pratique de l'affinage hors ferme des fromages fermiers, en reconnaissant la pratique pour tous les fromages, qu'ils soient sous signes d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO) ou non. Elle interdit l'usage de dénominations utilisées pour des produits animaux pour décrire des aliments à base de protéines végétales, mesure que la FNSEA soutenait depuis longtemps.

## Décret sur l'origine des viandes en restauration hors foyer (RHF)

Pour répondre aux besoins grandissants de traçabilité et de transparence concernant l'origine en RHF, un décret vise à rendre obligatoire l'étiquetage de l'origine des viandes servies en RHF. Jusque-là cette obligation était réservée aux viandes bovines uniquement ; le décret prévoit d'étendre cette réglementation aux viandes porcines, ovines et de volaille.

## L'APPROVISIONNEMENT EN RESTAURATION HORS FOYER

### Restauration collective : mise en œuvre de la loi EGAlim

La loi EGAlim prévoit l'obligation d'introduire 50 % de produits de qualité, dont 20 % de produits bio en restauration collective d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Si la rédaction du décret a été complexe en raison notamment de l'impossibilité d'y intégrer les produits locaux sans signe de qualité associé, la FNSEA souhaite profiter de la loi EGAlim pour favoriser les produits français dans l'ensemble des repas en restauration collective. À l'occasion du Salon des maires de France en novembre 2019, la FNSEA, aux côtés de l'ensemble des maillons de la filière restauration collective, a tenu un colloque pour réaffirmer l'importance de l'origine France et de la revalorisation du prix d'un repas pour réussir l'objectif affiché dans la loi EGAlim.

### Charte avec Metro « pour une meilleure valorisation de la production agricole française dans la restauration indépendante »

Metro France intervient dans la branche restauration commerciale de la RHF pour approvisionner les restaurants indépendants, qui ne fournissent donc pas auprès de centrales d'achat. Le débouché pour les produits français dépend directement des efforts de pédagogie à réaliser auprès des restaurateurs pour enrichir leur offre de produits d'origine française.

Dans ce contexte, Metro a proposé à plusieurs organisations, dont la FNSEA, de signer une charte pour accroître la part de produits alimentaires français dans les restaurants indépendants.

Au-delà des approvisionnements, l'enjeu de la rémunération des agriculteurs est évidemment primordial dans cette charte. C'est la raison pour laquelle elle s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Metro dans la démarche Éleveur & Engagé.

## Perspectives

L'identification de l'origine faisant partie intégrante de la stratégie de la nouvelle Commission européenne, la FNSEA saura être proactive dans la révision des règles européennes. En France, l'année 2020 sera marquée par l'adoption définitive de la proposition de loi relative à l'étiquetage des produits alimentaires et des décrets sur l'origine du miel et des viandes en RHF.

En parallèle, la FNSEA continue d'identifier les moyens de faire progresser la part des produits d'origine française dans les repas distribués par les entreprises de la restauration collective. Elle souhaite aussi éviter le recours massif aux importations et travaillera aux côtés de l'État à une mise en œuvre concrète de l'article 44 de la loi EGAlim, qui prévoit qu'un produit ne respectant pas les conditions européennes de production (produits phytosanitaires, alimentation animale ou produits vétérinaires) ne puisse pas être commercialisé en France.

## La bataille de la compétitivité



**Suite aux alertes lancées par la FNSEA, de nombreuses études sont venues confirmer et expliquer la perte de compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires françaises. En 2018, la balance commerciale de la France sur les secteurs agricoles et agroalimentaires est devenue déficitaire dans l'Union européenne. La FNSEA s'est mobilisée pour réduire les distorsions de concurrence pour que l'agriculture française renoue avec la compétitivité.**

### LES SOLUTIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PACTE PRODUCTIF

Le Pacte productif 2025 pour le plein emploi, annoncé en juin dernier, vise à relancer l'économie française et porte, grâce à la FNSEA, une ambition spécifique pour le secteur agricole et agroalimentaire. La FNSEA, l'ANIA et Coop de

France ont présenté des propositions communes pour la filière alimentaire : aller au-delà des résultats des EGA, vers une politique économique « pro-business » qui favorise la reconquête des parts de marché de la filière alimentaire. Suite à ce lobbying actif, la FNSEA a obtenu un siège au sein du Conseil de l'innovation du Gouvernement.

Ce travail sera poursuivi en 2020 sur tous les sujets du Pacte, de l'autonomie protéique de la France à l'appui à la recherche et à l'innovation, en passant par l'action des territoires ou la valorisation des offres agroalimentaires à l'export.

### LES ACTIONS POUR L'INNOVATION

La sélection végétale offre aux acteurs du monde agricole une boîte à outils permettant de mieux répondre aux attentes des consommateurs et d'avancer vers la transition écologique de l'agriculture. En 2019, la FNSEA et ses partenaires se sont mobilisés suite à une décision de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) pour que la réglementation européenne s'adapte aux technologies disponibles, en cohérence avec les législations d'autres régions du monde et sans surtransposition. La FNSEA a obtenu que le programme de travail de la nouvelle Commission européenne intègre ces questions et qu'une étude sur le statut des New Breeding Techniques (NBT) au sein de la réglementation européenne soit produite. La décision du Conseil d'État, consécutive à l'avis de la CJUE, est attendue pour début 2020. En 2020, la FNSEA restera active et demandera la relance du groupe de travail du CORENA (Comité de rénovation des normes en agriculture) pour coconstruire des propositions pragmatiques.

### LE STOCKAGE DE L'EAU

Face à l'accentuation des épisodes de sécheresse, pour préserver la sécurité alimentaire, les emplois, l'environnement et un aménagement équilibré du territoire, la FNSEA se mobilise pour sortir du statu quo relatif aux politiques de l'eau et promouvoir des actions à la fois sur l'offre et sur la demande en eau. Elle contribue à l'écriture d'une nouvelle instruction sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), permettant désormais un financement par les agences de l'eau des projets de substitution et des projets de création de nouvelles ressources multiusages. Enfin, en juillet 2019, les Assises de l'eau ont intégré des mesures concrètes pour l'agriculture. En 2020, la FNSEA poursuivra ses actions pour une réalisation effective de stockage d'eau, l'avancement de PTGE, une sécurisation juridique des outils de la gestion collective de l'eau (UP et OUGC), des SDAGE et SAGE intégrant les enjeux du changement climatique et une facilitation de la réutilisation des eaux usées traitées.

### LES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE

#### Pour des règles communes pour la protection des cultures

En 2019, la FNSEA et son réseau se sont fortement mobilisés contre l'accroissement des distorsions de concurrence, en dénonçant le retrait de produits ou de substances actives et des conditions d'utilisation plus contraignantes en France. Ainsi, elle a défendu des propositions visant au maintien du glyphosate pour l'ensemble des productions et incité à une association des instituts techniques aux travaux de l'INRAE sur l'évaluation comparative. Elle a formulé des propositions pragmatiques pour préserver les pollinisateurs. Elle a contribué à des évolutions des textes d'application de la séparation vente/conseil. Elle s'est enfin fermement engagée pour que les mesures de protection des habitants à proximité des champs où sont utilisés des produits phytosanitaires ne soient pas idéologiques, mais tiennent compte des pratiques des agriculteurs pour réduire les risques. Ainsi, elle a obtenu que l'État fasse appel contre les arrêtés municipaux visant une interdiction des produits phytosanitaires à 150 m des habitations. Son action a également contribué à ce que les textes d'application de la loi EGAlim, pris suite à un arrêt du Conseil d'État de juin 2019, s'appuient sur la science pour fixer les distances de sécurité et permettent, avec les chartes d'engagement élaborées par les syndicats agricoles représentatifs ou la chambre d'agriculture, de reconnaître certains des moyens de lutte contre la dérive mis en place par les agriculteurs. En 2020, la FNSEA continuera à militer pour une autorisation des produits phytopharmaceutiques similaire dans toute l'Europe et pour des règles d'utilisation tenables pour les exploitations. L'appui aux départements pour l'élaboration des chartes d'engagement et l'organisation de temps d'échanges avec la société seront des dossiers importants.



### L'allègement des charges pour les employeurs de travailleurs saisonniers

L'allègement de charges patronales pour les employeurs de travailleurs saisonniers est un impératif pour assurer la compétitivité et la survie de nombreuses entreprises agricoles, particulièrement pour les secteurs de l'arboriculture, du maraîchage, de l'horticulture, de la viticulture et de la production de semences. Cette année, la FNSEA a obtenu une reconduction en 2020 du dispositif d'allègement des charges déjà mis en place en 2019. Ce dispositif prévoit une application améliorée de l'exonération généralisée (dégressivité à partir de 1,2 SMIC) pour les salariés saisonniers agricoles. Sur le long terme, la FNSEA poursuit son combat pour que ce dispositif devienne pérenne et soit amplifié avec une dégressivité à partir de 1,25 SMIC, ce qui permettrait de couvrir plus de 80 % des salariés saisonniers.

### Pour une agriculture biologique exigeante et compétitive

En 2019, la FNSEA a poursuivi ses actions en faveur du développement d'une agriculture biologique française qui combine exigence – en accord avec ses principes fondateurs et gages de confiance pour le consommateur

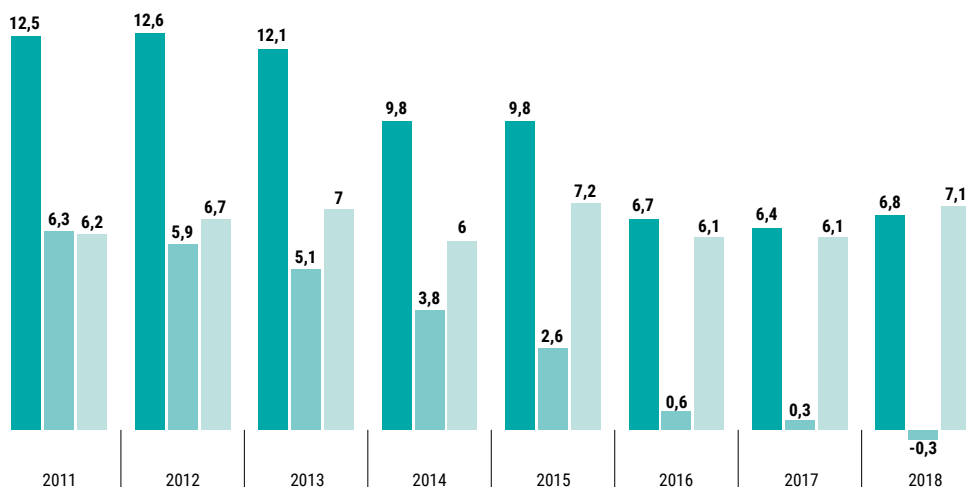
– et compétitivité. Pour cela, elle a lutté contre l'ajout de contraintes strictement françaises, comme l'encadrement des serres chauffées, qui interdit la certification biologique des légumes issus de serres chauffées entre le 21 décembre et le 30 avril. Les OPA ont réussi à faire progresser la définition d'effluents d'élevage industriels, la rendant moins restrictive que celle adoptée fin 2018.

En 2020, la FNSEA continuera à s'impliquer dans la mise en œuvre du nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique : elle coordonnera un groupe de travail au sein du COPA sur les règles d'importation des produits biologiques en provenance de pays tiers, toujours dans l'objectif de réduire les distorsions de concurrence sur le territoire européen et français.



### Le solde commercial agroalimentaire de la France est en recul

En milliards d'euros ■ Solde total ■ Solde avec l'Union européenne ■ Solde avec les pays tiers



Source : V. Chatellier, INRA

# Les acteurs du développement durable dans les territoires



Près de 60 % de la surface métropolitaine correspond à des territoires agricoles (33 millions d'hectares). Les interactions entre agriculture et environnement sont multiples et les attentes sociétales nombreuses par rapport aux « bureaux à ciel ouvert » que sont les exploitations agricoles. Les pouvoirs publics, pour accélérer la transition agroécologique en cours au sein des filières agricoles, privilégient trop souvent un durcissement du cadre réglementaire et une augmentation de la fiscalité. Pour la FNSEA, c'est par des innovations adaptées à la diversité de la Ferme France, une rémunération de leurs engagements et une reconnaissance publique des résultats positifs que les agriculteurs sont et seront des acteurs majeurs du développement durable dans les territoires. Plusieurs démarches portées par la FNSEA en 2019 illustrent ce choix de projet comme mode d'action.

**L'objet principal de la loi Énergie Climat est d'intégrer l'objectif de neutralité carbone pour 2050 à la réglementation française.**

## **LA RECONNAISSANCE DES AGRICULTEURS COMME PRODUCTEURS DE BIODIVERSITÉ**

Depuis plusieurs années, la FNSEA met en avant le rôle positif de l'agriculture pour la biodiversité et la nécessité de reconnaître la valeur des services environnementaux agricoles (stockage du carbone, entretien et qualité des paysages, etc.). Dans ce cadre, début 2019, elle a créé Epiterre, une marque et un outil au bénéfice des agriculteurs et du réseau afin de déployer les contrats de prestation de services environnementaux (CPSE) sur l'ensemble du territoire. Epiterre est une solution à la carte pour répondre aux enjeux environnementaux. et proposer principalement aux entreprises et aux collectivités de construire des partenariats locaux avec les agriculteurs pour valoriser ou produire des services environnementaux. L'année 2020 sera marquée par le Congrès mondial de la nature à Marseille en juin et la COP 15 biodiversité en octobre en Chine. Dans ce contexte scientifique et

politique pressant, afin de valoriser la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité et de faire évoluer l'image de l'agriculture en matière environnementale, la FNSEA a défini une stratégie à déployer en 2020. Avec de nombreuses autres OPA, sont notamment prévus une mise à jour du recueil biodiversité commun et un approfondissement des connaissances. Par ailleurs, la FNSEA souhaite développer le programme Agrifaune, en s'appuyant sur l'écocontribution, et déployer largement les CPSE.

## **LES EXTERNALITÉS POSITIVES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE/CLIMAT**

La FNSEA s'est fortement mobilisée dans le cadre de la loi Énergie Climat parue en novembre 2019. L'objet principal de la loi est d'intégrer l'objectif de neutralité carbone pour 2050 à la réglementation française. En plus d'y inscrire l'enjeu d'urgence écologique et climatique, la loi mentionne notamment la place incontournable de la biomasse dans l'atteinte de ces objectifs. Elle consacre également

un chapitre sur la prise en compte des externalités de la méthanisation, dossier essentiel dans nos négociations tarifaires dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), publiée en janvier 2019, qui définit les grands objectifs pour le mix énergétique national. Pour le biogaz, elle marque l'aboutissement d'un long travail d'influence porté par la FNSEA et par son association France Gaz Renouvelable. Alors que la PPE prévoyait une baisse brutale des tarifs, la version soumise à consultation rallonge de 2 milliards d'euros le budget de soutien à la filière, avec une baisse relativement moins forte, notamment pour les projets agricoles. Afin de poursuivre ces négociations en 2023, France Gaz Renouvelable (coprésidée par la FNSEA) pilote une étude pour chiffrer les externalités positives de la méthanisation (émissions de GES, qualité de l'eau, gestion des déchets et résilience des exploitations agricoles).

### **DU CONCRET EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU**

La FNSEA a participé aux très nombreuses réunions des Assises de l'eau. Elle a contribué à faire inscrire, dans les conclusions de ces Assises :

- la reconnaissance de l'impact fort du changement climatique sur l'activité agricole nécessitant la possibilité de stockage d'eau dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau ;
- l'encouragement des engagements contractuels comme les paiements pour services environnementaux pour la production d'eau potable ;
- la lutte contre l'artificialisation et le renforcement des moyens alloués à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour limiter les impacts liés aux inondations.

### **Le Contrat de solutions**

En 2019, la FNSEA a poursuivi son engagement dans le Contrat de solutions pour une trajectoire de progrès pour la protection des plantes. Elle a participé à faire connaître la démarche (interventions, présence aux Culturales...) et à la structurer avec la création d'une association composée actuellement de 41 des partenaires historiques. Elle s'est directement impliquée dans la mise en œuvre de la fiche 36 relative aux chartes de bon voisinage. Le Contrat compte déjà 69 fiches, qui couvrent toutes les filières agricoles françaises. Des premiers résultats d'avancement sont disponibles. Ils ont été présentés le 4 février en présence des ministres Didier Guillaume et Emmanuelle Wargon. Pour 2020, l'objectif est désormais de le déployer largement dans les territoires en mobilisant tous les acteurs par différents moyens : accompagnement de groupes, parcours de formation, conseils, journées techniques, projets territoriaux.

Avec les FRSEA Île-de-France et Grand-Est, ainsi que les FDSEA concernées, la FNSEA a obtenu une enveloppe de la Métropole Grand-Paris d'un million d'euros pour les agriculteurs touchés par les surinondations lors de l'hiver 2018 dans les départements de l'Aube, la Marne, la Seine-et-Marne, l'Yonne et des Yvelines. Pour 2020, la FNSEA poursuivra ses efforts pour une politique ambitieuse de mobilisation multiusages de l'eau.

### **DES AGRICULTEURS ACTEURS RECONNUS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Ces dernières années ont vu l'apparition d'une nouvelle demande sociétale désireuse de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique circulaire. C'est dans ce contexte qu'a été présenté en juillet 2019 le projet de loi du Gouvernement pour une économie circulaire et contre le gaspillage. Un travail actif de la FNSEA, auprès des parlementaires, a permis de préserver le fonctionnement actuel de la filière AIVALOR et

de démontrer que la profession agricole s'était saisie des enjeux de gestion durable des plastiques de l'agroalimentaire. La mobilisation de la FNSEA a également conduit à imposer un encadrement des conditions de compostage des boues d'épuration et des digestats qui en sont issus, ainsi qu'une réévaluation des seuils d'innocuité, certains n'ayant pas évolué depuis 1998.

Il s'agira pour 2020 de poursuivre le dialogue entre le secteur agricole et agroalimentaire et les entreprises de l'eau et les collectivités pour mettre en œuvre le nouveau cadre afin de s'assurer de la cohérence entre les intrants organiques proposés aux agriculteurs et les exigences des cahiers des charges qui leur sont imposés.



## LA VALORISATION DES BONNES PRATIQUES ENGAGÉES DANS LES FILIÈRES

Dans le cadre des plans de filières, les professionnels de l'élevage se sont engagés à faire connaître leurs bonnes pratiques et à se lancer dans des voies de progrès sur le bien-être des animaux. La FNSEA défend un accompagnement des éleveurs dans ces trajectoires de progrès : la priorité réside dans les moyens donnés aux filières pour atteindre leurs objectifs, à travers des outils financiers et une rémunération dans le cadre de la vente de leur production. La FNSEA coordonne la construction de positionnements communs avec

les différentes OPA et appuie les associations spécialisées sur les dossiers législatifs d'une part (bien-être animal, poules élevées en cage...) et dans le cadre des groupes d'experts sur le bien-être animal (CNOPSAV, Conseil national de l'alimentation – CNA...) d'autre part. En 2019, la FNSEA s'est notamment investie dans la construction de l'avis du CNA sur l'étiquetage des modes d'élevage, qui doit paraître en mars 2020. L'année 2019 s'est ouverte avec les « rencontres de la certification environnementale » portées par le ministère de l'Agriculture, qui ont permis de réaffirmer l'ambition donnée au dispositif. Les filières végétales

ont confirmé leur volonté de déployer la certification et d'en faire l'outil de référence pour la reconnaissance des bonnes pratiques environnementales. La FNSEA participe aux travaux de la CNCE (Commission nationale de la certification environnementale) afin de s'assurer que le dispositif reste volontaire, accessible à tous les producteurs dans toutes les filières et garant d'un retour de valeur au producteur. Une adaptation du référentiel est en cours pour permettre aux élevages d'adhérer à la démarche : la FNSEA sera force de proposition pour encourager un développement cohérent de la certification environnementale.

## Les décisions européennes et leur mise en œuvre française



**En cette période de remise en cause du projet européen, la FNSEA – consciente des enjeux des décisions prises à Bruxelles – a défendu ses orientations sur tous les sujets, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national : une Europe plus harmonisée et solidaire, qui protège et s'affirme sur la scène internationale, avec un budget renforcé et indépendant des contributions nationales. L'agriculture doit être replacée au cœur du projet européen.**

### LE VOTE DES RÈGLEMENTS PAC

Suite aux travaux intenses menés par l'ensemble du réseau, via les commissions et groupes permanents, et concrétisés par des prises de position formelles du conseil d'administration, la FNSEA a proposé des amendements aux députés européens et multiplié les rencontres formelles et informelles avec les personnes clés du processus de décision. Elle a obtenu un vote en Commission agriculture du Parlement européen en avril 2019 reprenant largement ses positions sur des sujets centraux tels que le caractère

commun de la PAC ou la part réservée de 60 % du 1<sup>er</sup> pilier pour l'aide de base, et sur des aspects plus techniques comme l'introduction du droit à l'erreur dans la PAC ou la définition des prairies permanentes. Des échanges fréquents avec la DGPE ont permis de suivre les négociations au sein du Conseil.

Après l'arrivée des nouveaux députés, la FNSEA a relancé son travail d'influence, en mettant l'accent sur l'approche économique, face à la montée en puissance des demandes environnementales.

### LES ÉLECTIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Pour peser sur le long terme, la FNSEA a diffusé des propositions auprès des partis politiques et des candidats. Tout en réaffirmant clairement un engagement pro-européen, elle a souligné les incohérences du projet européen, notamment concernant la politique commerciale. Avant les élections, un événement impliquant le réseau a permis la rencontre des candidats référents agricoles des partis politiques. Après les élections, des rencontres avec les nouveaux élus ont permis de reprendre les travaux et de faire valoir les préoccupations.

### LES ACTIONS AU SEIN DU COPA

En tant que membre fondateur du COPA, la FNSEA est un acteur influent qui assure la vice-présidence en charge du dossier PAC. Elle agit sur l'ensemble des dossiers communautaires, du code de conduite pour le partage des données agricoles, aux évolutions des directives environnement, en passant par les négociations commerciales internationales. Via le COPA, la FNSEA a eu accès aux consultations officielles de la Commission européenne et aux groupes de dialogue civil. De plus, sur les dossiers clés (PAC, Brexit, etc.), elle a maintenu des contacts bilatéraux avec des collègues d'autres États-membres, afin de développer des prises de position communes sur des sujets spécifiques ou de favoriser des consensus européens plus globaux.

### LE BREXIT

Malgré l'incertitude liée à la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne, la FNSEA a poursuivi la défense d'un commerce fluide avec un client majeur pour les produits agricoles français et la sauvegarde du marché unique européen. Ces actions ont été menées auprès de la Commission européenne – Task Force 50, DG AGRI, DG SANTÉ – mais aussi auprès des Britanniques – ambassade à Bruxelles ou Paris – des douanes ou des services agricoles, du ministère de l'Agriculture français, de Bercy, ou de l'Élysée.

La FNSEA est attentive au court terme, mais aussi au long terme et les négociations qui vont avoir lieu en 2020 seront essentielles pour maintenir des conditions de concurrence équitables.

### LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE LA PAC POST 2020

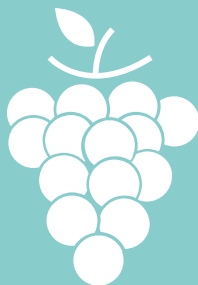
En parallèle des projets de règlements, au printemps, les travaux ont débuté sur l'évaluation des outils de la PAC actuelle, avec des analyses en groupe de travail de la FNSEA et des retours sur les bilans élaborés par le ministère. L'analyse des besoins futurs auxquels la PAC devra répondre a fait l'objet d'un intense travail du ministère, au cours duquel la FNSEA, s'appuyant sur les remontées des FRSEA et des AS, a pu faire valoir les besoins pour une agriculture de production multiperformante.

La problématique des zones intermédiaires a été prise en compte grâce à la mobilisation issue du groupe de travail « ZI » de la FNSEA. La FNSEA a ainsi contribué significativement à la consolidation d'un diagnostic riche, précis et documenté. Toutefois, alors que la nouvelle PAC ou le cadre financier pluriannuel restent incertains, la suite des travaux sera plus complexe. Il faudra avoir une meilleure vision sur ces points avant de pouvoir discuter de stratégie d'intervention, des grandes orientations, des mesures à prendre ou de la répartition budgétaire.

“  
**Tout en réaffirmant  
 clairement un  
 engagement  
 pro-européen,  
 la FNSEA a souligné  
 les incohérences  
 du projet européen.**  
 ”



## EN BREF



### La Commission viticole fait de la compétitivité des exploitations un enjeu majeur

#### LE VIN FRANÇAIS, OTAGE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Dans le cadre du conflit Airbus/Boeing, les États-Unis ont mis en place de lourdes sanctions à l'encontre de l'Union européenne, et plus particulièrement des vins tranquilles français qui supportent des droits de douane additionnels de 25 % depuis le 18 octobre 2019. Après un mois, une baisse de 18 % en volume et 32 % en valeur des exportations vers les États-Unis était à déplorer. Dès la mise en œuvre des rétorsions, la FNSEA s'est pleinement mobilisée auprès des pouvoirs publics pour éviter toute escalade des sanctions, et demander une réponse forte de l'Europe afin de stopper ce conflit. Se retrouvant prise en otage dans un litige qui n'est pas le sien, la filière viticole risque une perte nette de 250 millions d'euros.

Afin de permettre aux entreprises exportatrices de conserver leur stratégie d'exportation vers les États-Unis, la FNSEA demande la mise en place urgente d'un fonds de compensation. Des aménagements de la mesure Promotion Pays Tiers permettant aux entreprises de bénéficier d'un taux d'aide supplémentaire de 10 % seront mises en œuvre dès 2020. C'est un premier pas.

Mais la question de la compensation reste pressante, d'autant plus que de nouvelles menaces américaines de taxation, en réponse à la taxe GAFA voulue par le Gouvernement français, ravivent toutes les inquiétudes. La FNSEA maintiendra la pression sur les pouvoirs

publics pour conserver la compétitivité des entreprises vitivicoles dont bénéficie largement la balance commerciale française.

#### LA GESTION DU PROGRAMME NATIONAL VIN : POUR UN VRAI CHOC DE SIMPLIFICATION

La Commission viticole de la FNSEA est impliquée au plus près dans la gestion des aides du programme national viticole. Néanmoins, en 2019, une partie de ces crédits a été rendue à Bruxelles, faute de consommation. Depuis plusieurs mois pourtant, la FNSEA alerte sur les difficultés de gestion : surinterprétation des réglementations communautaires, manque d'accompagnement des opérateurs, et surtout déconsidération des entreprises de la part des pouvoirs publics. La filière vin est très attachée à ces mesures, et la FNSEA se mobilise pour leur maintien dans le cadre de la future PAC.

Lors du Conseil spécialisé vin de FranceAgriMer d'octobre, les membres ont ainsi quitté la séance et demandé des actes forts. En réponse, le ministère de l'Agriculture s'est engagé à payer tous les dossiers Promotion Pays Tiers d'ici le 15 octobre 2020. Il a également appelé à travailler en transparence et en confiance à l'avenir. La FNSEA veillera à l'application concrète de ces engagements.

#### LA PULVÉRISATION PAR DRONE : LES MODALITÉS DE L'EXPÉRIMENTATION ENFIN CONNUES

En 2018, la mobilisation de la FNSEA a permis d'acter, au sein de la loi EGAlim, la possibilité de réaliser une expérimentation, pendant trois ans, de l'utilisation de drones pour la pulvérisation aérienne.

L'arrêté précisant les conditions et modalités de l'expérimentation a finalement été publié à l'automne 2019, et la liste des produits phytosanitaires autorisés permettra de réaliser les essais.

La FNSEA a obtenu un rendez-vous avec l'Anses afin que ses attendus sur les modalités des expérimentations soient précisés.

Des projets menés par différents acteurs engagés sur ce dossier sont en cours, sur vignes, bananes et vergers, des projets dans lesquels la FNSEA joue aujourd'hui un rôle de coordination.



## AgrApi : l'observation des ruches en milieu agricole

AgrApi est l'observatoire de ruches en milieu agricole de la FNSEA. Lancé en 2015, le projet rassemble agriculteurs et apiculteurs dans des milieux agricoles jugés représentatifs de leur région : cinq ruchers sédentaires de six ruches ont été installés en Vendée, Gironde, Marne, Hérault et Loiret.

Les apiculteurs et cultivateurs ne changent pas leurs pratiques habituelles afin d'être au plus proche de ce qui se passe dans les campagnes.

Les colonies sont suivies à travers divers indicateurs apicoles (production de miel, état des colonies, virus et parasites, analyse des résidus de produits phytopharmaceutiques) et environnementaux (analyse paysagère, cartographie des ressources disponibles, enquête auprès des cultivateurs sur les produits utilisés). Depuis 2015, une base de données importante a été constituée avec des technologies avancées ; la mise en relation des données d'une grande richesse fait toute l'originalité d'AgrApi.

Chaque année, les résultats sont présentés aux acteurs concernés. Une synthèse a aussi été présentée à l'Anses de Sophia Antipolis. Les colonies sont globalement en bonne santé et la production de miel se situe dans les moyennes régionales.

AgrApi met en évidence le rôle clé du climat dans la miellée ainsi que l'existence de périodes de disette alimentaire au printemps et à l'automne.

Les ressources de pollen et nectar viennent alors à manquer et ne sont pas compensées par l'environnement.

AgrApi vise aussi à tisser du lien entre apiculteurs et agriculteurs pour encourager les pratiques favorables à l'apiculture. En 2019, une quarantaine d'hectares de jachères mellifères et CIPAN a été semée sur un des sites, destinée à fleurir aux périodes de disettes identifiées. Les porteurs du projet ont bon espoir de créer une dynamique locale pérenne pour que tous travaillent en harmonie.



# EN BREF

## Le projet lauréat Écophyto « Campagne collective de prévention sur les EPI » (Équipements de protection individuelle)

Le projet « Campagne de prévention EPI » a débuté en novembre 2019, pour une durée de seize mois, et est financé à hauteur de 200 000 euros dans le cadre de l'appel à projets national Écophyto 2018.

Ce projet a pour objectif de construire une campagne nationale de prévention globale, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour promouvoir le port d'EPI phytos innovants par les exploitants agricoles et leurs salariés. Pour la première fois, la FNSEA a été lauréate de ce type d'appel à projets.

Dans cette campagne de communication, différents outils (tutoriels vidéo, documents techniques synthétiques, site web, affiches dans les magasins de distribution, page de pub dans la PAD, etc.) vont être développés puis déployés largement, grâce à la multiplicité des acteurs agricoles partenaires du projet et à leurs réseaux. En effet, les signataires de la fiche 18 du Contrat de solutions portant sur les EPI (MSA, APCA, Coopération agricole, Négoce agricole, JA, UIPP et Adivalor), ainsi que huit fabricants d'EPI, se sont regroupés pour coconstruire les messages.

Les agriculteurs doivent avoir une meilleure connaissance des nouvelles règles de port d'EPI pour, *in fine*, être acteurs de leur protection.



## Le numérique, un enjeu fort pour les agriculteurs



Les données sont au cœur de la transition agricole et suscitent beaucoup d'intérêt.

Les fournisseurs, les transformateurs, la distribution, les consommateurs, le citoyen, tous sont aujourd'hui intéressés par les données des agriculteurs.

Si le potentiel est immense, le risque de dépossession est aussi bien réel. C'est pourquoi la FNSEA a développé le label Data-Agri, qui pose des principes de bonne conduite, travaille sur les enjeux majeurs comme le consentement, l'interopérabilité, et les systèmes d'échanges de données, et soutient différents projets autour d'Agdathub.

Ce projet ambitionne de structurer l'écosystème numérique avec une infrastructure proposant plusieurs services essentiels :

- la standardisation des données avec le projet Numagri ;
- la gestion du consentement des agriculteurs pour l'utilisation de leurs données agricoles, en s'appuyant sur les acquis du projet de recherche Multipass et de la charte Data-Agri ;
- l'échange de données sécurisées via la plateforme API-AGRO, opéré avec l'appui de partenaires technologiques européens Dawex et 3DS Outscale ;
- et le cloud de confiance 3DS Outscale, une filiale de Dassault Systèmes.

La FNSEA cherche donc à placer les agriculteurs au centre de ce nouvel écosystème qui se structure, pour s'assurer que le déploiement des outils numériques se fasse bien dans leur intérêt et leur permette de créer de la valeur sur leur exploitation agricole.





# 02 Structures & territoires

Le foncier agricole :  
objectif zéro  
artificialisation nette  
P. 22

Le combat de la FNSEA  
contre les attaques  
des grands prédateurs  
P. 23

Des territoires ruraux  
vivants, une priorité  
pour la FNSEA  
P. 25

En bref  
P. 26

# Le foncier agricole : objectif zéro artificialisation nette



**Le foncier agricole est un bien soumis à une concurrence d'usage extrêmement élevée. L'artificialisation des terres repart à la hausse depuis 2018 avec des conflits d'usage de plus en plus importants. Cette problématique est suivie de près par la FNSEA. Outre un travail de fond sur le sujet présenté en 2019, elle a participé à de nombreux groupes de travail sur ce thème.**

## **LES TRAVAUX DU COMITÉ POUR L'ÉCONOMIE VERTE (CEV), DE FRANCE STRATÉGIE ET DU COMITÉ NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ (CNB)**

Dans la perspective de l'objectif du zéro artificialisation nette d'ici 2050, le Gouvernement a mis en place plusieurs groupes de travail durant l'année 2019 afin de trouver des solutions à mettre en œuvre. La FNSEA a participé à ces travaux. Les pistes principales sont en conformité avec les demandes de la FNSEA sur le sujet. Il s'agit tout d'abord d'améliorer la connaissance de l'artificialisation par la création d'un observatoire national fiable. Une première partie de cet observatoire a été créée en utilisant les bases de données foncières de l'administration fiscale afin de mesurer une fraction de l'artificialisation. Si cet observatoire n'est pas pour le moment suffisamment précis ni exhaustif, c'est un premier pas en avant vers une meilleure connaissance de l'artificialisation et de ses composantes.

Il est également proposé de faire une revue des instruments existants, notamment fiscaux, pour mesurer leur impact sur l'artificialisation des sols. Il n'y a pas à l'heure actuelle de retour sur l'impact des politiques fiscales sur l'artificialisation. Le calcul de la taxe d'aménagement est particulièrement visé, car il est demandé par le rapport du CEV d'exonérer totalement de taxe d'aménagement les projets qui ne changent pas l'emprise au sol du bâti

(surélévation, rénovation, reconstruction), voire créer un système de bonus-malus sur la taxe d'aménagement en fonction de la consommation d'espace. Ce même rapport propose d'exclure de l'éligibilité au dispositif Pinel et au prêt à taux zéro les constructions sur des terres non artificialisées. Concernant la partie réglementaire, les rapports proposent d'imposer une obligation de densification dans les PLU(i) afin de consommer moins d'espaces pour un même nombre de logements construits. De même, l'utilisation des logements vacants et la réhabilitation doivent être des priorités. Enfin, le CEV comme le CNB proposent un renforcement de la CDPENAF en rendant ses avis plus prescriptifs, voire conformes. Les conclusions de ces différents avis et rapports sont dans la droite ligne de ce que demande la FNSEA et il est à espérer que le Gouvernement traduise en textes législatifs et réglementaires ces recommandations qu'il a lui-même sollicitées.

## **LE RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT DANS LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION**

Une instruction du ministère de la Cohésion des territoires du 29 juillet 2019 est venue rappeler que la gestion économe de l'espace est un objectif du droit de l'urbanisme. Elle recommande notamment à ses services de s'appuyer sur les avis des CDPENAF et de l'autorité environnementale pour



**Accompagner les collectivités territoriales dans la lutte contre l'artificialisation des sols, et contribuer à l'objectif « zéro artificialisation nette » inscrit dans le plan pour la biodiversité pour 2018.**



accompagner les collectivités territoriales dans la lutte contre l'artificialisation des sols, et contribuer à l'objectif « zéro artificialisation nette » inscrit dans le plan pour la biodiversité de 2018.

Ce rappel de l'État est bienvenu et permettra sans doute un meilleur contrôle de l'artificialisation dans les territoires.

## Perspectives

Les engagements de l'État sur le zéro artificialisation nette et les travaux des différents groupes doivent se traduire juridiquement : la future loi foncière demandée par la FNSEA doit être le réceptacle des mesures proposées. Celle-ci ne doit pas tarder : chaque année de perte est une perte conséquente de terres agricoles supplémentaires. Le renforcement du rôle de la CDPENAF doit également être acté, car il y a consensus sur son rôle et son utilité.

## Le combat de la FNSEA contre les attaques des grands prédateurs



**Les attaques de loups, ours, lynx et vautours causent aujourd'hui de nombreux dégâts au sein des troupeaux. Le pastoralisme régresse, le tourisme est menacé et l'impact psychologique est fort sur les éleveurs dont beaucoup sont en situation de burn out. Les élus locaux et habitants des territoires subissant la prédation sont inquiets pour l'avenir de leurs communes.**

Depuis le Plan loup 2018-2023, la population de loups a augmenté (527 loups à la sortie de l'hiver 2018-2019 contre 430 l'année précédente) tout comme ses zones de présence permanente (92 zones de présence permanente contre 74 à la sortie de l'hiver 2017-2018). De plus, l'utilisation des chiens de protection complique désormais les relations avec les autres utilisateurs des espaces pastoraux, notamment les randonneurs (contentieux pour cause de morsures

par exemple). Concernant l'ours, cinq départements français des Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales) sont impactés. L'Ariège est le département le plus touché par la prédation de l'ours. Le Plan ours brun 2018-2026 avait conduit à la réintroduction de deux ours slovènes fin 2018 malgré l'opposition des maires et des éleveurs. La présence des prédateurs est incompatible avec l'activité d'élevage

en plein air, mais leur statut d'espèce protégée au plan international et communautaire (Convention de Berne et Directive Habitats notamment) limite considérablement les possibilités d'actions en matière de régulation.

En 2019, les dégâts dus aux loups ont explosé et ont conduit à 3 790 attaques (+ 195 par rapport à 2018) pour 12 487 victimes (+ 432).

## LES ACQUIS SYNDICAUX

La FNSEA a conduit des actions auprès du Gouvernement pour assouplir la réglementation en faveur des éleveurs dans la gestion de ces espèces. Elles ont notamment permis de conduire à :

- la poursuite de l'écriture du Plan national d'action (PNA) lynx ;
  - une mise à jour des conditions d'accès à la protection des troupeaux. Elle élargit les mesures de protection à l'ours (pas au lynx), permet à l'accompagnement technique d'être éligible à la protection, étend le zonage, augmente certains plafonds de dépense et introduit le mode de conduite (parcs, gardiennage, mixte) ;
  - la mobilisation du Parlement européen, des maires, des conseils régionaux, du COPA-COGECA sur la question des prédateurs et du pastoralisme ;
  - l'engagement d'Emmanuel Macron à ne pas réintroduire d'ours dans les Pyrénées, à repérer les « ours à problèmes » et à associer les élus locaux à toute décision à ce sujet ;
- Spécifiquement pour le loup :*
- le relèvement du seuil de destruction

à 17 % de la population estimée de loups (soit 90 prédateurs) contre 10 % prévu initialement sur le plan loup (soit 52). Le préfet coordonnateur a accordé en septembre + 2 %, soit 100 loups (seuil porté à 19 %) contre 43 loups en 2018 ;

- la création du cercle 0 (communes ayant subi plus de 15 attaques/an sur les 3 dernières années) ;
- la création d'un tir de défense mixte en cercle 0 (réalisé par 3 tireurs en simultané)
- l'ouverture des mesures d'effarouchement et des tirs de défense simple dans les cœurs de parcs où la chasse est autorisée (ex. : Parc des Cévennes) ;
- des tirs de prélèvement simple de juillet à décembre (au lieu de septembre/décembre) pour certains territoires.

## LES DEMANDES

La FNSEA lutte pour que le travail des éleveurs soit respecté et puisse les faire vivre dignement. En ce sens, nous demandons :

- des moyens accordés aux éleveurs

pour se défendre et protéger leurs troupeaux : tirs de défense, dispositifs de repérage nocturne, lunettes de tirs à visée thermique ;

- aucun plafond dans la mise en œuvre des autorisations de tirs de défense et de tirs de prélèvement, et la possibilité de réaliser des tirs de prélèvement toute l'année ;
- aucune gestion différenciée entre les éleveurs et les territoires ;
- aucune réintroduction d'ours en France et le retrait des « ours à problèmes » ;
- l'évolution de la réglementation dans tous les parcs et les réserves naturelles par l'obligation de l'État d'habiliter des agents pour réguler le loup par des tirs de défense et de prélèvement, à l'image de la gestion du problème des chiens errants ou des épizooties ;
- la prise en charge des coûts de la prédation sur les crédits du ministère de l'Environnement et non du ministère de l'Agriculture ;
- la révision du statut de protection du loup dans la Convention de Berne et la Directive Habitats.

“ La présence de prédateurs est incompatible avec l'activité d'élevage en plein air. ”



## Perspectives

La FNSEA continuera son combat pour que la présence des prédateurs ne soit plus un frein au travail des éleveurs en plein air et à la vie des territoires dans lesquels ils vivent. Elle réclamera zéro attaque sur les troupeaux et un maximum de moyens à la disposition des éleveurs pour défendre les troupeaux toute l'année.

Enfin, la FNSEA rappellera le coût de la dépense publique pour la protection des troupeaux qui, pour le cas du loup, s'élevait à environ 26,8 millions d'euros en 2019, et le coût de l'indemnisation des dégâts (3,44 millions d'euros en 2018).

## Des territoires ruraux vivants, une priorité pour la FNSEA



**La crise des Gilets jaunes a poussé le Gouvernement à organiser un Grand Débat national début 2019 pour recueillir les doléances des territoires sur quatre thèmes : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) et l'Association nationale des nouvelles ruralités (ANNR) ont été particulièrement actives pendant cette période et ont réclamé la mise en place d'un agenda rural. Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, a saisi la balle au bond et a procédé, le 29 mars 2019, à l'installation de la mission ruralité composée de cinq élus des territoires ruraux, trois maires et deux parlementaires, afin d'élaborer une feuille de route pour le Gouvernement en faveur du monde rural.**

La FNSEA a été auditionnée par la mission ruralité le 11 juin 2019. Elle a rappelé le rôle de l'agriculture dans les territoires ruraux mais également le besoin des agriculteurs d'accéder aux services de base tant dans leur vie professionnelle que personnelle.

La mission ruralité a remis son rapport le 26 juillet 2019 à la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. En septembre 2019, le Premier ministre a repris à son compte plusieurs propositions formulées dans le cadre de l'« Agenda rural ».

Par ailleurs, le budget en préparation de l'Union européenne 2021-2027 augure des baisses de financement du FEADER, du FEDER, et du FSE qui contribuent au développement des territoires ruraux d'un point de vue économique et social. Enfin, de nombreux territoires ruraux subissent quotidiennement les attaques des grands prédateurs (loup, ours, lynx, vautours). Les éleveurs, habitants et élus locaux assistent impuissants à une menace sur leurs économies locales, le tourisme et le pastoralisme. Les actions de la FNSEA pour le monde rural ont notamment permis :

- de réaffirmer que « les espaces ruraux sont une chance pour la France et que le développement rural ne se fera pas sans agriculteurs » ;
- la mise en place de Maisons France services pour accompagner les habitants des territoires ruraux dans leurs démarches administratives ;
- l'obtention d'exonérations fiscales pour les commerces dans les communes de moins de 3 500 habitants ;
- l'ouverture de 1 000 cafés ;
- la création de tiers lieux ;
- le déploiement en 2020 de la plateforme « La Boussole des jeunes » regroupant les services offerts aux jeunes au niveau national (comme le permis à 1 euro) et local (cartes de réduction pour les transports, abonnements culturels et sportifs, etc.) ;
- le lancement d'un programme de rénovation de logements et de soutien à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes ;
- la création de postes de médecins salariés.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la FNSEA a obtenu que la totalité

du territoire soit couverte par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) d'ici le 1er juillet 2021 pour supprimer les « zones blanches » de la mobilité.

### Perspectives

La FNSEA veillera à la prise en compte des intérêts du monde rural dans la nouvelle architecture territoriale et dans la mise en œuvre des 181 propositions de l'Agenda rural annoncé par le Premier ministre. Elle s'assurera que ces mesures en faveur de la ruralité soient effectives pour arriver *in fine* à une équité territoriale, à défaut d'une réelle égalité. La FNSEA vérifiera que le cadre financier européen 2021-2027 permette de soutenir les territoires ruraux. Elle sera attentive à ce que le Gouvernement ne lâche rien et obtienne, *a minima*, le maintien des budgets de la politique régionale et de la politique agricole. La FNSEA souhaite que, dans la déclinaison de la future politique régionale, des crédits soient fléchés pour le monde rural à l'instar de ce qui est déjà prévu pour la politique de la ville.

## EN BREF



### L'accompagnement des évolutions en montagne et zones défavorisées

Le 31 mars 2019 est entré en vigueur le nouveau périmètre des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN) et des zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS) qui forment les nouvelles zones défavorisées simples (autres que de montagne). Les communes et parties de communes classées au titre des ZSCN ou des ZSCS qui bénéficiaient d'un classement « piémont » au titre de la précédente réglementation conservent ce classement dans le nouveau zonage. Il en est de même des communes ou parties de communes précédemment classées en « zones sèches » qui figurent dans la liste des ZSCN ou des ZSCS.

La FNSEA a obtenu une aide dégressive de l'ICHN aux sortants du nouveau périmètre des zones défavorisées simples (ZSCN et ZSCS). En 2019, ils toucheront 80 % des montants alloués lors du programme 2014-2020 et 40 % en 2020. La FNSEA se bat pour que ces communes sortantes obtiennent, en plus d'une aide dégressive, des mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, la FNSEA a obtenu la publication d'un décret le 3 août 2019 permettant de répondre à la variabilité saisonnière et interannuelle des volumes d'eau disponibles et aux spécificités hydrologiques des cours d'eau de montagne sèche. Il permet de poursuivre l'irrigation gravitaire dans les zones agricoles des montagnes méditerranéennes.

En parallèle, la FNSEA continue son action quotidienne pour que les lignes budgétaires affectées aux politiques des massifs, dans le cadre des crédits européens et nationaux (régions), garantissent la pérennité de l'agriculture en montagne. Elle défend le maintien du pastoralisme, élément important du patrimoine agricole français, et l'accès aux services dans ces territoires.

### L'inscription des projets agricoles dans les contrats de plan État-région

Les programmations 2014-2020 de la politique régionale européenne et du développement rural arrivent dans leur phase terminale. Les taux de programmation avoisinent ou dépassent les 70 % à la date du 30 septembre 2019 : FEDER 78 %, FSE 82 %, FEADER 68 %. Les projecteurs se braquent déjà sur la programmation 2021-2027 dont la principale inconnue reste le budget qui sera affecté aux politiques européennes sur la période.

De son côté, le Gouvernement français a lancé la concertation avec les régions pour élaborer les futurs contrats de plan État-région (CPER) 2021-2027 avant le 31 décembre 2020. Les thématiques ouvertes à la contractualisation dans le cadre des CPER 2021-2027 sont plus diversifiées que celles de la période 2014-2020. Elles ne seront pas uniformes comme par le passé et dépendront des priorités régionales. L'agriculture peut faire partie des thématiques qui structurent le CPER.

Dans son courrier aux préfets de régions, le Premier ministre souhaite que « les CPER prolongent et déclinent la mobilisation nationale pour l'emploi, la transition écologique et le numérique ». L'agriculture peut apporter sa pierre à la réalisation de ces objectifs via, notamment, une politique d'installation dynamique en agriculture et une contribution au développement des énergies renouvelables. À l'ère de la numérisation de plus en plus développée en agriculture, l'accès au très haut débit pour toutes les exploitations agricoles sera plus que jamais un facteur de compétitivité.

Le CPER peut aussi permettre de décliner certaines actions du pacte productif agricole : aménagement hydro-agricoles, outils de transformation ou de commercialisation nécessaires au développement des filières, etc.

En 2020, les FDSEA et FRSEA devront s'inviter à la table des négociations entre le préfet de région et le président du conseil régional pour faire inscrire les projets agricoles dans le CPER 2021-2027.

## Des avancées sur la régulation foncière

La loi pour la protection des activités agricoles et des cultures marines en zone littorale entrée en vigueur le 22 mai 2019 permet à la SAFER de préempter d'anciens bâtiments nécessaires aux cultures marines ayant été utilisés au cours des vingt années pour leur rendre leur destination première. Elle a allongé de cinq ans à vingt ans, après la cessation d'activité agricole, le droit de préemption de la SAFER en cas d'aliénation de bâtiments hors zones urbanisées en zone littorale.

La loi engagement et proximité a introduit, sur proposition du Gouvernement, un droit de préemption aux communes ou aux groupements de communes sur les terres agricoles situées dans les aires d'alimentation des captages d'eau prioritaires.

Cette mesure, combattue par la FNSEA, pose un risque d'appropriation des terres agricoles par les communes.

Le régime des investissements étrangers, qui régule les acquisitions de parts de sociétés par des investisseurs étrangers, a été modifié par un décret et un arrêté du 31 décembre 2019. Il est introduit un contrôle de l'acquisition des sociétés de production, transformation ou distribution de produits agricoles par des investisseurs étrangers. Les sociétés détenant du foncier agricole seraient incluses dans cette régulation. Cela signifie que si un investisseur étranger prend le contrôle d'une société française concernée, cette acquisition est soumise à autorisation préalable du ministre des Finances.

Cette extension du régime des investissements étrangers aux terres agricoles était une demande de la FNSEA. En effet, cela permet de réguler l'accès au foncier par des non-ressortissants de l'Union européenne et d'éviter l'accaparement et la spéculation foncière.

Ce décret ne doit cependant pas empêcher d'autres avancées en faveur d'une meilleure régulation du foncier. C'est pourquoi la FNSEA a réaffirmé à plusieurs reprises sa détermination en faveur d'une loi foncière promulguée le plus rapidement possible.

## Le pari de la transmission pour gagner celui de l'installation en agriculture

En souffrance depuis plusieurs années, les départements en zones intermédiaires ont fait l'objet d'une attention particulière en 2018. Les accidents climatiques à répétition associés aux aléas économiques aggravent les difficultés pour les agriculteurs situés dans ces régions, où les conditions agronomiques sont déjà problématiques.

Une mission du CGAAER a été conduite au second semestre 2018. À travers différentes rencontres organisées dans les régions, la FNSEA et son réseau ont eu l'occasion de mettre en évidence les contraintes pesant sur les agriculteurs ainsi que les solutions envisagées. Ces travaux marquent la prise de conscience collective des dangers pesant sur l'avenir de ces zones, et donnent des premières pistes de solutions en matière d'investissement, de diversification ou dans le cadre de la réforme de la PAC.





# 03

## Vie des entreprises

La gestion  
des risques  
P. 30

L'agribashing  
P. 32

La fiscalité  
des carburants  
P. 34

En bref  
P. 36

# La gestion des risques



**L'année 2019 a été une nouvelle fois marquée par une succession d'événements climatiques exceptionnels de nature différente, mais dont le point commun est l'impact considérable pour l'activité agricole et les secteurs touchés. Aggravée, au cours de l'été, par un fort coup de chaleur, la sécheresse qui sévit dans le pays depuis 2018 a frappé de nombreuses régions. Cumulativement à ce phénomène climatique de grande ampleur géographique, certains départements ont vécu des intempéries violentes, telles que l'épisode de gel en mai, une vague orageuse en Auvergne Rhône-Alpes ou des pluies exceptionnelles dans le sud-est du territoire.**

Les départements du Var et des Alpes-Maritimes ont subi d'importantes crues et coulées de boues meurtrières. En parallèle des expertises réalisées par les assureurs pour les victimes assurées, la plupart des départements ont engagé des procédures de reconnaissance en calamité agricole pour les risques éligibles, et lancé les demandes auprès de l'administration afin de bénéficier d'exonération de taxes foncières notamment. La récurrence de ces catastrophes climatiques démontre qu'il est indispensable de poursuivre le travail d'amélioration des outils de prévention et de gestion des risques.

**Dans un contexte de changement climatique, qui engendrera des événements de plus en plus intenses et dont la fréquence augmentera dans les années à venir, il est indispensable que la concertation sur les outils de gestion des risques aboutisse.**

## **FAIRE FACE AUX URGENCES**

Les principales actions de la FNSEA ont permis de répondre à l'urgence des victimes en obtenant des mesures de compensation et d'accompagnement pour amortir une partie du choc subi. La FNSEA est donc intervenue auprès des pouvoirs publics afin d'apporter des solutions, nécessairement diverses, aux problématiques que doivent affronter les agriculteurs touchés. S'agissant de la sécheresse, les actions vont de la facilitation des transports de paille aux dégrèvements de taxe foncière en passant par des demandes concernant le pâturage des jachères et l'implantation des SIE. La mobilisation totale du réseau a également permis d'obtenir la reconnaissance en calamité agricole dans la plupart des départements demandeurs. Concernant les inondations et coulées de boue, la FNSEA et son réseau se sont rapidement mobilisés pour venir en aide aux sinistrés. Si la quantité de pluie qui s'est abattue a été considérable, elle ne justifie pas à elle seule l'ampleur des dommages. La FNSEA dénonce l'impact des excès de l'artificialisation croissante des terres agricoles dans l'aggravation des conséquences d'un tel phénomène météorologique.

## **CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE GESTION DES RISQUES**

Dans un contexte de changement climatique, qui engendrera des événements de plus en plus intenses et dont la fréquence augmentera dans les années à venir, il est indispensable que la concertation sur les outils de gestion des risques lancée par le ministre de l'Agriculture aboutisse.

Chaque agriculteur doit pouvoir compter sur des outils performants, accessibles et permettant de surmonter ces coups durs. Participant activement à la concertation, la FNSEA demande l'application d'un plan cadencé des mesures de gestion des risques permettant :

- l'accompagnement par l'innovation et l'investissement dans tous les dispositifs de prévention des risques ;
- l'amélioration immédiate du dispositif assurantiel en visant notamment à garantir la transparence et à simplifier les contrats d'assurance et la réassurance ;
- l'application des possibilités ouvertes par le règlement Omnibus dans le cadre de la future PAC en garantissant le cofinancement des primes d'assurance.

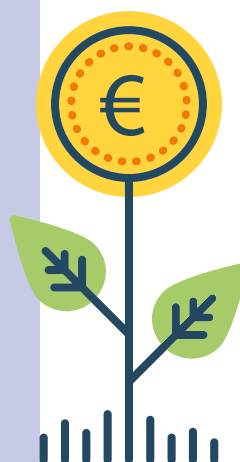
### Faire face au risque sanitaire grâce au FMSE

L'année 2019 a été riche en événements sanitaires et environnementaux pour le FMSE. Début 2019, la zone de Créances labellisée carottes des sables a dû trouver un nouveau plan de lutte contre le nématode de la carotte *Heterodera carotae*. Au mois de septembre, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen a entraîné des dépôts de suie dans plusieurs départements, dénombant plus de 4 000 agriculteurs potentiellement impactés. Le FMSE a été sollicité pour rédiger et signer une convention de gestion du fonds de solidarité Lubrizol et a œuvré pour la rédaction de barèmes et l'accompagnement des agriculteurs. En parallèle, les programmes récurrents du FMSE ont été mis en œuvre avec environ 20 programmes déposés, programmes soldés et 3 000 dossiers indemnisés. Quelques nouvelles maladies ont fait leur entrée dans les programmes du FMSE telles que la DEP des porcs, ou la VHD des lapins. Enfin, les menaces émergentes venues des pays voisins sont suivies de près : fièvre porcine africaine, virus de la tomate, *Xylella fastidiosa pv pauca*, etc.

### Perspectives

La FNSEA poursuivra son action visant à proposer un panel d'outils de prévention et de gestion des risques qui s'inscrit dans une politique globale et cohérente. De la prévention des aléas à l'expression de la solidarité nationale, la FNSEA travaille à la mise en œuvre de moyens pris en charge par l'agriculteur et soutenus par les pouvoirs publics : épargne de précaution encouragée fiscalement, assurance récolte, fonds de mutualisation sanitaire et environnemental, fonds de stabilisation des revenus. Chaque outil correspond à un type de risque et permet de répondre à un degré d'exposition aux risques

et de couvrir un taux de perte. En complément du développement de ces outils, il faudra nécessairement accroître la résilience des exploitations face aux turbulences économiques, climatiques et sanitaires qui se multiplient et à une volatilité des cours destructrice. Il faut donc donner aux agriculteurs de la visibilité dans leur métier et leurs décisions et de la stabilité dans leurs revenus, tout en mettant en avant le principe de responsabilité.



# L'agribashing



**Les attaques verbales et physiques à l'encontre des agriculteurs sont en augmentation, et de plus en plus violentes. Elles sont commises par des associations ou groupuscules en raison même de l'activité d'élevage ou de l'utilisation de produits phytosanitaires. Face à la banalisation de ce phénomène, notamment dans les médias, la FNSEA a agi pendant toute l'année 2019 afin que ces actes soient prévenus et systématiquement sanctionnés.**

“

**Les attaques verbales et physiques à l'encontre des agriculteurs sont en augmentation, et de plus en plus violentes.**

”

## **CRÉATION D'UNE CELLULE DE CRISE**

La FNSEA a créé une cellule de crise agribashing réunissant les services de la communication, du syndical, du juridique et de l'économie. Via un formulaire, les FDSEA peuvent ainsi alerter des actes et poser des questions via une adresse e-mail unique [stopagribashing@reseaufnsea.fr](mailto:stopagribashing@reseaufnsea.fr). Outre les conseils et l'accompagnement, la FNSEA met à disposition des FDSEA des fiches pratiques juridiques et de communication comprenant des informations leur permettant de s'organiser, de prévenir ces actes, de communiquer en faveur de l'agriculture et de conseiller les agriculteurs victimes.

## **POURSUITES ET CONTENTIEUX**

La FNSEA a engagé un contentieux à l'encontre de Boucherie Abolition suite à la diffusion sur les réseaux sociaux et sur son site de plusieurs publications injurieuses et menaçantes à l'encontre de la présidente. Une plainte en provocation publique à commettre une atteinte à la vie ou à l'intégrité de la personne a ainsi été adressée au procureur de la République. La FNSEA a de plus porté plainte contre DxE en raison de la violation des données à caractère personnel des exploitants agricoles engendrée

par la publication des cartes « des fermes usines ». Deux plaintes ont été déposées sur ce fondement, la première au parquet de Paris et la seconde à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la CNIL). Des réflexions communes sur les outils et sur les contentieux sont également régulièrement menées avec les juristes des interprofessions.

## **SENSIBILISATION ET TRAVAIL AVEC LES MINISTÈRES**

Depuis le mois de février 2019, la FNSEA a collaboré avec le ministère de l'Intérieur et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) pour établir une convention de partenariat permettant aux agriculteurs et aux gendarmes de mieux communiquer. L'objectif est de prévenir les actes malveillants commis sur les exploitations. Cette convention a été signée par le ministre de l'Intérieur, la DGGN, la FNSEA et JA le 13 décembre 2019. En parallèle, et face à l'augmentation de ces actes délictueux, la FNSEA a obtenu la création d'une cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole dénommée « Demeter » en octobre 2019. Depuis ce jour, la FNSEA échange régulièrement des informations avec ses membres. Le ministre de l'Économie et des

Finances, Bruno Le Maire, a également été alerté sur la question des exonérations allouées aux donateurs des associations militantes. La FNSEA souhaite en effet que les personnes effectuant des dons à une association condamnée pénalement ne puissent plus bénéficier d'une telle exonération.

Enfin, suite à l'augmentation des violences commises à l'encontre des agriculteurs, le ministère de la Justice a lui aussi été rapidement

sensibilisé. Ce dernier a adressé une note aux procureurs et magistrats afin qu'ils poursuivent et sanctionnent systématiquement ces actes. En outre, lors d'un rendez-vous avec la ministre de la Justice Nicole Belloubet organisé en décembre 2019, la FNSEA a fait part de sa volonté que toute intrusion dans une exploitation soit condamnée via une infraction spécifique et que les sanctions prévues soient proportionnelles aux risques sanitaires encourus après

un tel acte. La ministre a partagé sa préoccupation et le besoin d'un signe politique fort et efficace qui puisse se concrétiser. Après discussions, il a été proposé de travailler à la création d'une circonstance aggravante justifiée par l'existence de règles de biosécurité applicables à certains bâtiments et par les conséquences graves qui pourraient en découler par leur violation en cas d'intrusion.

## Perspectives

En collaboration avec la DGGN, la FNSEA rédigera et distribuera des fiches pratiques permettant la mise en application concrète de la convention de partenariat avec la gendarmerie.

La FNSEA souhaite aussi que soit renforcé le partage d'informations avec le réseau afin de pouvoir recenser le plus précisément possible les poursuites engagées à l'encontre des associations et autres groupuscules militants.

À l'initiative de la FNSEA, le Conseil de l'agriculture française (CAF) va aussi accélérer ses travaux visant à définir une stratégie de communication commune et une organisation coordonnée.



# La fiscalité des carburants



**Malgré un prix du baril redescendu à un niveau d'avant crise, le poste « carburant » a progressé de manière sensible ces dix dernières années pour l'ensemble des exploitations. Les changements des méthodes de production, réduction de l'usage des produits phytosanitaires en tête, sont grandement à l'origine de la hausse « mécanique » de la consommation de carburant sur l'exploitation.**

La hausse de la fiscalité des énergies carbonées s'explique par les engagements français en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur les scènes européenne et internationale. Dans cette logique, la TICPE doit donc augmenter suffisamment vite et fort pour que cette hausse influe sur les comportements des consommateurs de carburant, sans qu'elle soit toutefois trop rapide, au risque de paralyser l'économie et générer des mouvements contestataires. C'est à ce dessein qu'a dû renoncer le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2019, car la hausse du tarif de TICPE votée un an plus tôt (+ 31,7 % sur cinq ans) a été à l'origine de la colère des usagers les plus dépendants des carburants. Par ailleurs, le Gouvernement considérant que les tarifs spécifiques de TICPE sont « des mesures fiscales inefficaces et peu vertueuses sur le plan environnemental », la loi de finances pour 2020 a acté cette suppression pour les travaux publics et le génie civil, secteurs qui devront, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, s'approvisionner avec un carburant au tarif de TICPE aligné sur celui du gazole routier. Cette hausse du tarif de TICPE du GNR va donc impacter tous ses utilisateurs, exploitants agricoles compris.

La FNSEA a donc orienté son action autour de ces trois axes :

- la nécessité, plus que jamais, de maintenir un reste à charge fixe de TICPE de 3,86 €/hl pour le carburant des agriculteurs ;
- l'opportunité désormais de simplifier le double mécanisme actuel de taux réduit et de remboursement partiel par la mise en place d'un gazole agricole bénéficiant d'un tarif de TICPE à l'achat de 3,86 €/hl ;
- l'importance d'accompagner la trésorerie des exploitants agricoles pendant la période de transition jusqu'au gazole agricole.

Les revendications ont été entendues sur l'ensemble de ces points, qui se déclineront ainsi :

## Juillet 2020

Afin de compenser la hausse du tarif de TICPE du 1<sup>er</sup> juillet, les exploitants agricoles percevront un acompte basé sur leurs consommations 2018 (sous réserve d'avoir effectué leur demande de remboursement partiel avant le 31 janvier 2020).

## Janvier 2021

Nouvelle hausse du tarif de TICPE du GNR, donc nouvel acompte, cette fois-ci basé sur les consommations 2019, dont la demande de remboursement devra être transmise à l'administration avant le 31 décembre 2020.

## Janvier 2022

Fin du GNR, les exploitants agricoles achèteront désormais du « gazole agricole », dont le tarif de TICPE, chez le distributeur, sera fixé à 3,86 €/hl.



**La transition agricole nécessite des mesures économiques et fiscales à même d'accompagner l'ensemble des exploitants agricoles.**



Maintenir un reste  
à charge fixe  
de TICPE de

**3,86** €/hl

pour le carburant  
des agriculteurs

## Perspectives

La pérennité du dispositif à moyen et long terme sera la priorité de la FNSEA, mais elle est déjà à pied d'œuvre, en collaboration avec les filières françaises de production de biocarburants et le machinisme agricole, afin de développer des alternatives crédibles aux carburants carbonés, et aussi intégrer cette problématique écologique à travers l'ensemble de l'exploitation, pour que soient enfin reconnues et valorisées financièrement les externalités positives de l'agriculture.

La transition agricole nécessite des mesures économiques et fiscales à même d'accompagner l'ensemble des exploitants agricoles, aux différents stades de la décarbonation de leurs pratiques culturales.



## EN BREF



### Rétablissement de l'exonération d'impôt sur les sociétés (IS) et de contribution économique territoriale (CET) des activités de défense collective des syndicats professionnels

L'article 141 de la loi de finances pour 2019 avait supprimé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'exonération d'IS et de CET dont bénéficient les syndicats professionnels pour leurs activités de défense collective de leurs membres ou des personnes qu'ils représentent.

Cette suppression a été dénoncée par la FNSEA dès le vote de la loi, notamment lors de deux rencontres avec Bruno Le Maire au premier semestre 2019. Selon la FNSEA, les activités de défense collective ne peuvent pas être taxées à l'IS et à la CET.

Ces activités étant financées par les cotisations des adhérents, qui sont essentielles à une saine gestion, le Trésor public s'approprierait l'excédent de ces versements, le cas échéant, par leur imposition à l'IS et à la CET.

D'autres syndicats d'entreprise ont rejoint notre contestation à l'automne. Plusieurs actions communes ont été menées : réunion avec le directeur de la Direction de la législation fiscale, courrier adressé au ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, courrier adressé au Premier ministre, Édouard Philippe.

Toutefois, une divergence subsistait entre le passage par la voie doctrinale et la voie législative pour rétablir l'exonération. Aussi, en l'absence de stratégie commune, la FNSEA a procédé au dépôt pour discussion en séance publique au Sénat d'un amendement visant au rétablissement de cette exonération. Cet amendement a été soutenu par le Gouvernement, adopté par le Sénat en première lecture, et maintenu par l'Assemblée nationale en dernière lecture.

L'article 65 de la loi de finances pour 2020 abroge ainsi l'article 141 de la loi de finances pour 2019, permettant d'annuler la suppression de l'exonération avant même son entrée en vigueur.

### Les GAEC & SOCIÉTÉS : une année d'ajustement

2019 aura été, pour les sociétés d'exploitation agricole, une année sans réforme de fonds, mais avec quelques avancées notables.

Ainsi, le service juridique et fiscal de la FNSEA et GAEC & SOCIÉTÉS ont accompagné les FDSEA dans la mise en œuvre en sociétés de diverses évolutions, comme l'allègement des obligations déclaratives liées au pacte Dutreil, la mise en œuvre de l'épargne de précaution ou de la « cotisation subsidiaire maladie » dans le cadre de la PUMa, ainsi que le suivi des transferts de DPB dont les formulaires ont encore évolué cette année.

Par ailleurs, la loi pacte a modifié, entre autres, le formalisme applicable en société et simplifié le recours aux commissaires aux comptes, notamment dans les montages impliquant une SAS. Cette loi résout certaines difficultés d'accès des personnes morales aux procédures collectives agricoles, ce qui était une demande forte de la profession.

D'autre part, la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés apporte de nombreux ajustements. Elle simplifie notamment, pour les sociétés civiles et à la demande de la profession, la prorogation de leur durée et leur régime de fusion. Concernant les GAEC, outre l'attention particulière apportée aux négociations relatives à la prochaine

PAC et à l'intégration de la transparence des GAEC, laquelle ne semble pas encore complètement assurée, les services de GAEC & SOCIÉTÉS ont accompagné les FDSEA et les commissions agriculture de groupe dans leurs relations avec les DDT(M) concernant les procédures de contrôle des GAEC.

Avec plus de la moitié des exploitants en sociétés, et près d'un quart en GAEC, les sociétés d'exploitation agricole sont un sujet clé de la structuration de l'agriculture française et de l'action de la FNSEA.

## Immatriculation de tracteurs

Les matériels agricoles tractés (dont le poids autorisé en charge est supérieur à 1,5 T) sont soumis à une obligation d'immatriculation depuis 2013 ; les automoteurs le sont depuis 2010. Si l'essentiel des agriculteurs a respecté ces prescriptions, tous n'ont pas pu faire immatriculer les véhicules concernés.

La FNSEA, qui n'avait pas été consultée pour l'élaboration de cette nouvelle réglementation, a été alertée par son réseau en fin d'année 2019.

Des courriers envoyés aux agriculteurs précisait, par exemple, que l'immatriculation de certains véhicules agricoles ne serait plus possible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Concrètement, cette nouvelle réglementation prévoit que les homologations des véhicules soumis à immatriculation deviennent obsolètes si aucune immatriculation de ces véhicules n'est faite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui engendre l'impossibilité d'immatriculer ou de vendre les véhicules concernés.

En cas de vente d'un véhicule sans homologation, le vendeur s'expose même à des sanctions pénales.

Face à la situation de confusion provoquée, la FNSEA

s'est mobilisée auprès du ministère de l'Ecologie et l'a alerté sur les conséquences de cette réglementation.

Elle a demandé et obtenu :

- que la réforme ne concerne que les véhicules achetés neufs à partir de 2013 et non immatriculés. Les matériels tractés mis en circulation avant 2013 et non immatriculés ne seront pas concernés et leurs homologations resteront valables contrairement à ce qu'affirmaient certaines DREAL ;
- une extension de la possibilité de régulariser la situation jusqu'au 31 août 2020, qui se matérialise par l'acceptation de tous les dossiers complets déposés auprès de l'administration avant cette date. Suite aux retours de son réseau, la FNSEA a par ailleurs informé le ministère de l'Intérieur des difficultés d'utilisation du site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et demandé en conséquence un guide d'utilisation plus précis.





# 04

## Affaires sociales

La réforme des retraites :  
améliorer les droits  
des exploitants  
P. 40

Une convention  
collective nationale pour  
les entreprises de la  
production agricole  
et les CUMA  
P. 41

La réforme de  
la formation continue  
et de l'apprentissage  
P. 43

En bref  
P. 45

# La réforme des retraites : améliorer les droits des exploitants



Les retraites des agriculteurs sont actuellement les plus faibles versées dans l'Hexagone : de l'ordre de 740 €/mois pour un mono-pensionné à carrière complète lorsque la retraite moyenne des Français atteint 1 390 €. Les minima de pension sont par ailleurs au maximum fixés à 75 % du SMIC (pour un exploitant à carrière complète) lorsque les minima de pension des salariés atteignent 85 % du SMIC. Pour ces raisons, la FNSEA demandait depuis plusieurs années l'instauration d'un système universel de retraites. Il s'agit autant de permettre un rattrapage des prestations versées aux agriculteurs que d'être considérés en matière de retraite « comme les autres ». Dès 2018, la FNSEA a ainsi été associée aux concertations menées par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

**740€  
par mois**

**pour un mono-pensionné à carrière complète VS 1 390 € la retraite moyenne des Français**

Au cours des dix-huit mois de concertation, la FNSEA a fait avancer plusieurs de ses demandes : elle a obtenu le relèvement des minima de pension à 85 % du SMIC pour les futurs retraités. Au départ applicable en 2025, la retraite minimum à 1 000 € sera finalement une réalité pour tous les nouveaux retraités à carrière complète dès 2022. C'est un premier pas puisque cette mesure ne concerne, dans l'état actuel du projet de loi, que les chefs d'exploitation (comme la retraite minimum à 75 % du SMIC actuellement).

Ce relèvement des minima implique le paiement des cotisations du régime universel. Or le taux de cotisation retraite du nouveau régime devrait atteindre 28,12 % du revenu contre un total de cotisations retraite de 21,11 % aujourd'hui (retraite forfaitaire + retraite proportionnelle + RCO). La FNSEA a obtenu une bascule de l'assiette CSG des indépendants qui absorberait les deux tiers de l'effort à fournir. La hausse réelle se limiterait à 2 points à étaler sur une période de

transition à définir. Dans les faits, la nouvelle assiette de cotisations serait effective en 2022 et la hausse des taux s'engagerait à compter de 2025. Dans cette bascule, les avantages attachés à l'assiette sociale des non-salariés agricoles, comme l'abattement Jeunes Agriculteurs, doivent impérativement être préservés.

Pour 40 % des exploitants, grâce à la baisse à 600 SMIC des assiettes minima (qui emboîte le pas de celle appliquée pour les salariés en 2014), la cotisation minimum diminuera légèrement.

“ La FNSEA a obtenu le relèvement des minima de pension à 85% du SMIC pour les futurs retraités. ”

## Perspectives

Avec la présentation, le 24 janvier 2020, du projet de loi de réforme des retraites, s'ouvre une nouvelle phase de négociations. Le débat parlementaire doit ainsi permettre d'obtenir la retraite à 85 % du SMIC pour les retraités actuels dont les carrières sont complètes.

De plus, le texte doit impérativement être amélioré sur plusieurs autres points :

- versement de la retraite à 85 % du SMIC à l'ensemble des nouveaux retraités agricoles à carrière complète et non pas aux seuls chefs d'exploitation à carrière complète. Dans ce cas, rares sont ceux qui auront
- vraiment 1 000 € par mois de retraite ;
- amélioration des droits attachés aux membres de la famille (collaborateurs, aides familiaux) ;
- sécurisation des droits des assurés nés avant 1975 qui vont devoir cotiser plus dans le système actuel (retraite forfaitaire, retraite proportionnelle, RCO) ;
- interdiction pour un retraité quel qu'il soit de cumuler sa retraite avec une activité de chef d'exploitation assujettie sur une base foncière ;
- statu quo sur la prise en compte de la pénibilité pour les non-salariés et les salariés agricoles dont les coûts reviennent aux employeurs ;
- participation réelle de la profession agricole à la gouvernance du futur régime universel de retraites.

## Une convention collective nationale pour les entreprises de la production agricole et les CUMA



**L'agriculture est avec le bâtiment et la métallurgie un des trois secteurs professionnels à avoir choisi de s'appuyer sur l'échelon territorial pour négocier des conventions collectives. Ainsi, on dénombre plus de 140 conventions collectives territoriales agricoles, qui s'appuient sur le département et le type de production (grandes cultures, arboriculture, viticulture, élevage...). Cette construction est complétée au niveau national par une trentaine d'accords thématiques (durée du travail, dialogue social, protection sociale...) qui ne constituent pas de convention collective. La loi travail de 2016 puis les ordonnances Macron obligent à reconfigurer l'organisation conventionnelle actuelle avec un déplacement du centre de gravité vers le national.**

Néanmoins, l'attachement au dialogue social territorial, qui est l'ADN de la FNSEA, doit inévitablement transpirer à travers la nouvelle configuration conventionnelle que ce soit dans l'organisation de la future convention collective nationale ou dans les nouvelles thématiques paritaires au niveau local. Il faut donc repositionner le dialogue social territorial au regard de la future convention collective de la production agricole et des CUMA en s'appuyant sur deux objectifs :

- répondre aux besoins de compétitivité des entreprises agricoles ;
- créer un dispositif conventionnel simple et sécurisé qui réponde au nouveau cadre juridique.

D'une obligation subie, la FNSEA a décidé d'en faire une force. En respect avec le cadre légal, elle a engagé un projet de reconfiguration des conventions collectives pour négocier une convention collective nationale commune à tous les départements et toutes les productions.

Au-delà de se conformer au futur cadre législatif, la reconfiguration des conventions collectives représente pour les entreprises agricoles un triple enjeu :

- favoriser leur compétitivité dans un contexte de concurrence sur le coût du travail ;
- créer un dispositif agile permettant de s'adapter facilement aux évolutions législatives, notamment à travers des accords d'entreprise dérogatoires ;
- simplifier et sécuriser les normes conventionnelles existantes.

C'est pourquoi le contenu de la future

convention collective doit être bien réfléchi pour devenir un outil de gestion de l'emploi agricole. Le périmètre de cette convention s'appuie sur la production agricole et sur les CUMA, consolidant ainsi les liens déjà tissés sur le territoire.

Parallèlement, il faut organiser une nouvelle articulation entre le national et le territorial. Désormais, le niveau territorial n'aura plus à traiter l'ensemble des thématiques (salaires minima, classification...).

Néanmoins il restera compétent sur des thématiques spécifiques telles que les primes, l'ancienneté ou le travail à la tâche. Compte tenu de la conclusion prochaine d'une convention collective nationale, les conventions collectives territoriales devront être adaptées. Adaptation qui variera selon chaque contenu.

**On dénombre plus de**

**140**

**conventions collectives territoriales agricoles**



**La future convention collective doit être bien réfléchie pour devenir un outil de gestion de l'emploi agricole.**

## Perspectives

Aujourd'hui, les différents chantiers ouverts par le Gouvernement (dialogue social, restructuration des branches, réforme du Code du travail) sont l'occasion pour la FNSEA de faire valoir ses attentes en amont. Elle compte prendre une part active à cette rénovation de la vie paritaire.

Par ailleurs, la FNSEA a parfaitement conscience de la nécessité de maintenir un dialogue social actif et qualitatif au niveau des territoires. Un travail est donc engagé pour assurer ce changement de cap et définir les nouveaux axes de ce dialogue social en portant de nouvelles thématiques liées à l'emploi et à la formation à travers des projets mobilisateurs en CPRE ou commissions paritaires : gestion des compétences, amélioration des conditions de travail, attractivité des métiers, développement de l'apprentissage, mobilisation de l'action sociale.

## La réforme de la formation continue et de l'apprentissage



**L'année 2019 a été centrale dans la structuration de la politique de formation de la FNSEA, faisant suite à la réforme du 5 septembre 2018 dite « Avenir professionnel », peu concertée. La recentralisation de la gouvernance, des fonds et des outils oblige à repenser les modèles. La libéralisation de l'apprentissage implique une attention particulière de la profession pour maintenir une offre de formation diversifiée sur l'ensemble du territoire.**

### OCAPIAT

# 50

### branches professionnelles

Après une année 2018 consacrée à travailler avec les pouvoirs publics sur la construction de la loi, la FNSEA a œuvré en 2019 à la mise en œuvre des outils.

Transformant de manière systémique le modèle de gestion et de financement de la formation et de l'apprentissage, les nouvelles responsabilités allouées aux branches professionnelles ont dû être prises en compte.

Dans ce cadre, l'année 2019 a largement été consacrée à la construction du nouvel outil de gestion des fonds de la formation OCAPIAT, opérateur de compétences remplaçant les OPCA et marquant notamment la fin du FAFSEA.

Ainsi, dans le cadre de la construction d'OCAPIAT – qui regroupe 50 branches professionnelles, de la production agricole, des industries agroalimentaires, de la coopération agricole ou des services aux territoires – la FNSEA a su affirmer sa place pour renforcer la prise en compte

des petites entreprises du monde agricole.

C'est aussi bien dans les modalités de gouvernance que dans la construction d'une offre de service renouvelée et d'un modèle économique solide et viable que la FNSEA s'est largement investie et a pu être force de proposition pour faire d'OCAPIAT un des OPCA les plus en avance dans la mise en œuvre de la réforme.

C'est également l'année de la construction d'un observatoire paritaire de branche (qui fait suite à un accord unanime avec les organisations syndicales) afin de travailler le plus finement possible sur les compétences et les qualifications actuelles et à venir, dont l'agriculture française a besoin pour accompagner sa transformation.

Sur l'apprentissage, autre volet de la réforme, tout était à construire à la suite d'une réforme qui a largement libéralisé un marché auparavant très encadré et à la main des régions. Ainsi, dès janvier 2019, la FNSEA a proposé

à la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des modalités de calcul de coût des formations en apprentissage.

Plus de 80 diplômes ont été référencés afin de statuer sur des coûts. Prenant à la fois en compte la réforme, les besoins et le maintien de l'offre de formation sur le territoire, cet exercice a dû être réalisé rapidement et s'appliquera pour deux ans.

Dans le même temps, la FNSEA a conçu une formation à distance à destination des maîtres d'apprentissage. À la fois outil de réassurance des employeurs d'apprentis et outil souple, cette formation couvre l'ensemble des thématiques liées à l'embauche d'un apprenti. Cette formation a pour vocation d'être utilisée comme un outil de développement des services des structures du réseau FNSEA.

Concernant la formation des exploitants agricoles, la mise en œuvre du compte professionnel de formation (CPF) et la préservation des fonds de VIVEA ont été un enjeu de 2019.

Il avait été envisagé une participation de près de 13 % des fonds de VIVEA pour assurer l'équilibre financier du dispositif. Or, le CPF n'a pas pour but de répondre aux mêmes problématiques que les formations financées par VIVEA.

Ces 13 % auraient largement mis à mal l'accompagnement des agriculteurs par la formation, les privant de précieux financements assurés par ailleurs par leurs cotisations. L'action de la FNSEA a permis de rétablir ce pourcentage à 4 % de prélèvement, ramenant ainsi près de 10 millions d'euros à 2 millions la participation de VIVEA au financement du CPF.



“

**L'année 2019 a largement été consacrée à la construction du nouvel outil de gestion des fonds de la formation OCAPIAT, opérateur de compétences remplaçant les OPCA et marquant notamment la fin du FAFSEA.**

”

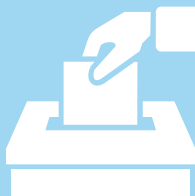
## Perspectives

2020 sera l'année de la stabilisation et de l'évaluation de nouveaux modèles et devrait voir le déploiement concret de ce qui a été conçu en 2019.

Ainsi, le développement de la formation maître d'apprentissage, l'offre de service d'OCAPIAT, l'appropriation des grands points de la réforme par les représentants dans les territoires et la capacité à encourager les partenariats pour le développement de la formation et de l'apprentissage, seront autant de chantiers qui devront être mis en cohérence.

Il sera par ailleurs nécessaire de veiller à la bonne allocation des ressources de la formation pour assurer la viabilité financière de la réforme. La FNSEA s'assurera également que l'ensemble des entreprises sera accompagné au mieux par la formation pour favoriser les transitions en s'appuyant sur des organismes certifiés et aptes à construire une offre pertinente et diversifiée.

## EN BREF



### Élections MSA : un projet au service de la protection sociale des exploitants et du rural

Après deux ans de préparation et la rédaction d'un projet politique, les élections des délégués cantonaux de la MSA ont eu lieu du 20 au 31 janvier 2020. Plus de 2,5 millions d'adhérents, actifs et retraités, répartis sur trois collèges (exploitants/salariés/employeurs) ont désigné 15 000 délégués cantonaux.

Les candidats exploitants et employeurs ralliés à la FNSEA et à JA demandent une qualité de service sans reproche et homogène sur tout le territoire ainsi que la mise en œuvre de services spécifiques pour les employeurs. Ils se battent par ailleurs pour la revalorisation des retraites versées actuellement à un minimum de 85 % du SMIC et l'amélioration du dispositif d'exonération de cotisations pour les jeunes installés.

Dans les faits, perdre la MSA reviendrait à prendre le risque d'une forte dilution de la représentation des agriculteurs et d'avoir des interlocuteurs généralistes et plus éloignés de leurs préoccupations, sans pour autant payer moins de cotisations.

Au printemps seront élus les conseils d'administration des trente-cinq caisses de MSA. Le processus s'achèvera en juin 2020 avec l'élection des vingt-neuf administrateurs et du président de la caisse centrale de la MSA.

### L'exonération saisonnière : un an de gagné

Le maintien à long terme d'un dispositif aménagé pour les salariés saisonniers est un accompagnement obligatoire pour assurer la compétitivité de nombreuses entreprises agricoles, particulièrement pour les secteurs de l'arboriculture, du maraîchage, de l'horticulture, de la viticulture et de la production de semences. En effet, depuis plus de vingt ans, ces productions agricoles nécessitant beaucoup de main-d'œuvre perdent en compétitivité par rapport aux pays voisins européens. Une aide spécifique pour les salariés saisonniers est un impératif pour assurer la compétitivité et la survie de ces entreprises.

La FNSEA a obtenu que le dispositif 2019 qui prévoit une application améliorée de l'exonération généralisée (dégressivité à partir de 1,2 SMIC) pour les salariés saisonniers agricoles soit bien financé également en 2020.

La FNSEA veut obtenir que ce dispositif pour les saisonniers agricoles devienne pérenne et soit amplifié avec une dégressivité à 1,25 qui permettrait de couvrir plus de 80 % des salariés saisonniers. En effet, par rapport à 2019, la perte pour la production agricole serait de plus de 117 millions d'euros par an hors conséquences économiques.

Le manque de visibilité sur le coût du travail rend difficile pour les entreprises agricoles d'avoir une vision à long terme, freine la production et limite leurs investissements.



## EN BREF

### La FNGEAR : une nouvelle collaboration pour de plus grandes ambitions

La FNGEAR (Fédération nationale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux), la FNPSL (Fédération nationale des professions sport et loisirs) et le SNGE (Syndicat national des groupements d'employeurs) se sont unis pour la première fois en France. Ils ont décidé de créer le collectif France GE pour devenir un interlocuteur légitime des pouvoirs publics et être en mesure de proposer et d'évaluer des pistes d'actions pour développer, de façon conséquente l'emploi partagé :

- créer un crédit d'impôt groupement d'employeurs ;
- faire bénéficier les groupements d'employeurs de la garantie de paiement en étant reconnus comme des créanciers de super privilège, en cas de défaillance de l'employeur ;
- étendre la notion de groupements d'employeurs en élargissant la loi au décompte des effectifs à toutes les parties des codes du travail, de l'Urssaf, de la Sécurité sociale ;
- mieux accompagner la mise en place puis l'évolution du temps partagé en inscrivant les groupements d'employeurs dans le Plan d'investissement compétences (PIC) 2018 ;
- s'opposer à la mise en place d'une convention collective commune au même titre que la mise en place d'accords collectifs territoriaux.

Pour ce collectif, le groupement peut se positionner comme une solution au recrutement et à l'intégration professionnelle car il s'inscrit dans une démarche plus collective et d'accompagnement. Le groupement d'employeurs propose des compétences RH qui se sont professionnalisées au fil du temps. Il permet de prendre en charge le recrutement, la formation, l'accompagnement des salariés au sein de la structure, toujours au service et en fonction des besoins de l'adhérent.

### Emploi Formation : un outil de pilotage et d'aide à la décision pour la FNSEA

L'observatoire Emploi Formation est articulé autour de deux principales fonctions :

- être un pôle d'étude afin d'analyser et comprendre les enjeux de l'emploi et de la formation et de contribuer à la stratégie de la FNSEA sur ces questions.

L'observatoire assemble les diverses sources de données sur l'emploi et la formation : CCMSA, AGRESTE, ANEFA, INSEE, Pôle emploi.

La plus-value est dans le croisement de ces sources de données entre elles et avec des données produites par ou pour la FNSEA (sondages IFOP sur l'emploi et la conjoncture économique, enquêtes réalisées par le réseau FNSEA (saisonniers, compétences, prestataires, recrutement, etc.)) ;

- être un centre de ressources pour les collaborateurs et élus du réseau dans le but de partager les éléments produits (études, données, etc.).

L'Observatoire peut ainsi :

- alerter sur l'urgence de professionnaliser les salariés des métiers en forte transformation ;
- contribuer à la réflexion sur la compétitivité et le coût du travail ;
- prévenir des risques qui menacent certains métiers en difficulté ;
- aider dans les recrutements (profils, compétences, etc.) ;
- aider à agir de manière prévisionnelle sur les métiers émergents ;
- venir en appui des positions de lobbying.



## L'aventure Carte Campagne continue

Issue de l'Association sociale et culturelle paritaire en agriculture (ASCPA), la Carte Campagne a été proposée par les organisations patronales de la production agricole (FNSEA, FNB, UNEP, FNEEDT, FNCUMA, USRTL, FFPF) et syndicales (FGA/CFDT, FNAF/CGT, FGTA/FO, CFTC-AGRI, SNCEA/CFE/CGC). Elle a été créée dans le cadre de l'accord du 4 décembre 2012 sur la mise en place d'un dispositif pour les salariés de la production agricole afin d'accéder à des actions sociales et culturelles.

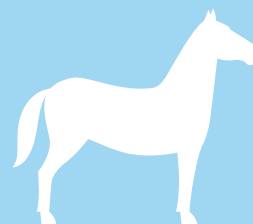
La Carte Campagne a été envoyée pour la première fois en janvier 2014, et célèbre cette année ses 6 ans ! Depuis sa création, ce dispositif réunit les salariés agricoles au sein d'une même communauté, inédite et fédératrice. Des centaines d'avantages à retrouver toute l'année sur le site internet dédié : [www.carte-campagne.fr](http://www.carte-campagne.fr).

### DES LOISIRS POUR TOUS LES GOÛTS

La Carte Campagne propose un large panel d'activités, que ce soit en famille, seul ou entre amis. Parcs d'attractions, cinémas, concerts, spectacles, sorties ou shopping occasionnel, voyages en France ou à l'étranger, à la montagne ou à la mer, en camping ou en hôtel club... Une carte qui permet de varier les plaisirs et valable pour toutes les occasions grâce à des tarifs attractifs proposés par une multitude d'enseignes à l'échelle nationale, régionale et locale, parmi lesquelles Pierre et Vacances, Azureva, Sport 2000, Promoparc, Odalys Vacances, Promo-cinés ou encore Ticketmaster.

### CARTE CAMPAGNE : MODE D'EMPLOI

La Carte est envoyée gratuitement chaque début d'année par courrier à l'ensemble des bénéficiaires. Pour avoir accès aux offres, il suffit de se rendre sur le site internet [www.carte-campagne.fr](http://www.carte-campagne.fr), de rentrer le code indiqué sur la carte et choisir un mot de passe. Pour faciliter la navigation, un moteur de recherche multicritères permet d'effectuer une recherche par univers, mais aussi par mots-clés ou localisation. En bonus, une newsletter mensuelle et une page



Facebook pour connaître les bons plans et actualités près de chez soi !

### EN QUELQUES CHIFFRES

380 000 salariés agricoles ont bénéficié de la Carte Campagne en 2019, soit en équivalence, l'un des plus grands comités d'entreprise en France !  
3 752 enseignes partenaires en 2014.  
5 000 enseignes partenaires en 2019.  
La Carte Campagne fête ses 6 ans cette année !

## L'emploi en chiffres en 2018

On compte 129 408 établissements employeurs, c'est 1 300 de moins qu'en 2017 (- 1 %).

Le nombre de contrats en cours dans l'année a augmenté (+ 0,7 %) quel que soit le type de contrat :

- 1,1 M de CDD en cours en 2018, c'est près de 4 500 de plus (+ 0,4 %) qu'en 2017. La durée de ces CDD s'allonge et atteint 43 jours en moyenne (+ 1j) ;
- le nombre de CDI en cours en 2018 augmente : 195 072 CDI en 2018, c'est 4 049 de plus qu'en 2017 (+ 2 %).

Le volume d'heures travaillées diminue : 483 millions d'heures, soit 0,5% de moins qu'en 2017.

Le nombre d'ETP salariés qui s'établit à 264 696 en 2018 est en baisse de 0,5 % par rapport à 2017.

La masse salariale augmente (+ 1,8 %) pour atteindre 6,4 milliards d'euros.

Au niveau du profil de ces salariés, quelques tendances :

- la part de femmes (37 %) et l'âge moyen (38 ans) sont stables ;
- le nombre de cadres augmente : 16 740 cadres en 2018, soit 920 de plus qu'en 2017 (+ 6 % et + 20 % en 5 ans).



# 05

## Vie du réseau

L'année syndicale 2019 :  
élections, réflexion,  
solidarité, mobilisation  
P. 50

La réflexion, la formation  
et l'accompagnement  
dans les FDSEA  
P. 51

Le développement  
des services : la mise en  
place d'une cellule dédiée  
P. 52

La Carte Moisson :  
un plus pour l'adhérent  
P. 54

La Section nationale  
des anciens exploitants  
P. 54

La Commission nationale  
des agricultrices  
P. 56

SNFM : une avancée  
significative des  
propositions sur  
le statut du fermage  
P. 57

SNPR : vers un portage  
du foncier attractif  
P. 59

# L'année syndicale 2019 : élections, réflexion, solidarité, mobilisation



“  
**N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas.**  
”

Élections, réflexion, solidarité, mobilisation ont été les maîtres mots de l'année syndicale 2019.

## LES ÉLECTIONS

L'année 2019 a débuté par la « campagne officielle » aux élections aux chambres d'agriculture, marquée par les 98 meetings et rencontres JA + FNSEA dans toute la France métropolitaine et d'outre-mer. Cette mobilisation exceptionnelle, conclusion de mois d'engagement dans une campagne de proximité, a porté ses fruits : 87 chambres gagnées, 4 chambres reprises, et un score exceptionnel de 55,55 % des voix pour les listes FNSEA/JA. Quelques mois plus tard, le deuxième scrutin organisé en Loire-Atlantique a même permis de porter le chiffre à 88 chambres.

## LA RÉFLEXION

Ce résultat satisfaisant ne doit pas cacher une abstention record, en hausse de près de 10 points. Aussi, la FNSEA a décidé d'engager un profond travail de réflexion et de prospection. Elle a fait le choix de se projeter dans un horizon plus lointain pour s'interroger sur les meilleures réponses à apporter aux attentes nouvelles des agriculteurs dans un monde qui connaît des mutations rapides

et irréversibles. Le rapport moral des secrétaires généraux sur le syndicalisme de demain, présenté et discuté au Congrès de Nancy @ReseauFNSEA2025, a posé les bases de la réflexion à laquelle le réseau s'est pleinement associé. Après une phase d'audition d'experts (économistes, sociologues, etc.) qui ont livré leurs analyses, FDSEA, FRSEA et AS ont ainsi confronté leurs réalités de terrain. Ce travail de long terme devrait se poursuivre et aboutir au cours de l'année 2020.

## LA SOLIDARITÉ

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par de fortes intempéries – gel, inondations, canicule et sécheresse. Une alerte du terrain, remontée par le biais des instances de la FNSEA, a permis d'anticiper au mieux les conséquences de cette sécheresse et d'entamer des négociations nationales, complémentaires des actions entreprises dans les départements. Les valeurs d'entraide du réseau se sont exprimées à travers des opérations de solidarité sur la paille, qui a concerné entre 75 000 à 100 000 tonnes, mais aussi du foin et du maïs ensilés. Au niveau national, la FNSEA a obtenu la mise en place d'une cellule logistique qui a effectué un travail de coordination entre les besoins et l'offre et de signalement des points de tension.

## LA MOBILISATION

Dès l'été, FNSEA et JA se sont battus pour dénoncer les conséquences de la signature des traités commerciaux CETA et Mercosur. Puis, la fin de

l'année 2019 aura été marquée par une mobilisation d'automne d'une ampleur exceptionnelle, commune avec JA, sous la bannière « N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas ». Avec des marchés toujours plus ouverts, les agriculteurs français subissent de plein fouet les distorsions dues à l'accumulation de normes franco-françaises et de hausses de charges. En parallèle, les importations en provenance de pays qui ne sont pas soumis à ces mêmes normes ne cessent d'augmenter. Pendant quatre mois, la mobilisation de tous a été exemplaire, avec des actions récurrentes et régulières dans toute la France, dans le respect des biens et des personnes :

- des actions en continu avec communication auprès des consommateurs et des citoyens, contrôle de l'origine dans la GMS et la RHF, rencontre avec des élus locaux et des parlementaires ;
- trois temps forts : le 8 octobre avec le blocage d'axes routiers « France, veux-tu encore de tes paysans », le 22 octobre avec le bâchage des préfectures « Macron réponds-nous », et le 27 novembre avec le blocage de Paris, Lyon, Clermont et Tours.

88

**chambres gagnées  
par les listes  
FNSEA/JA**

# La réflexion, la formation et l'accompagnement dans les FDSEA



**En parallèle des activités habituelles de formation et d'accompagnement des réflexions stratégiques, l'année 2019 a été marquée par le lancement de la première promotion de la nouvelle formation des directeurs.**

“  
Quatre orientations ont guidé la réflexion : la qualité, la reconnaissance, l'efficacité, l'accessibilité sur le plan financier.  
”



## LA FORMATION DES DIRECTEURS

En 2017, la FNSEA lançait la réflexion pour construire un nouveau parcours de formation qui réponde aux demandes, aux problématiques et aux enjeux des directeurs de FDSEA/FRSEA. Dix-huit mois de travail plus tard, la FNSEA a mis en place un certificat « management, responsabilités et performance », en partenariat avec l'université Paris-Dauphine et avec le soutien financier d'OCAPIAT. Quatre orientations ont guidé la réflexion : la qualité – avec le choix d'un établissement de formation réputé –, la reconnaissance – avec la remise d'un certificat validant un bloc de compétences d'un master en management –, l'efficacité – en complétant les modules de formation par un dispositif d'accompagnement individuel et collectif tout au long du parcours –, l'accessibilité sur le plan financier – avec des frais d'inscription réduits.

2019 marque l'année du lancement de la première promotion. Composée de neuf modules, la première session a démarré en mars 2019 et s'est échelonnée jusqu'en mars 2020, avec une remise officielle des certificats en juin 2020.

## LA FORMATION DES ANIMATEURS

Les animateurs locaux sont les premiers interlocuteurs des agriculteurs.

Ils représentent le maillon essentiel de la proximité. Former ces animateurs représente un enjeu majeur pour les FDSEA.

Fondée sur des mises en situation, l'analyse de pratiques, l'intervention d'élus et de professionnels du réseau, la formation vise l'identification et la construction d'outils et de ressources pour répondre avec efficacité aux différents enjeux du métier.

Le cycle, composé de cinq modules de deux jours, a pour objectif de permettre à chacun de développer une pratique professionnelle adaptée aux situations rencontrées au quotidien :

- Connaître son OPA et y travailler
- Travailler en binôme avec un responsable professionnel
- Organiser et animer une réunion efficace
- Réaliser des écrits percutants
- L'animation en mode projet

Ainsi, la formation des animateurs leur apporte des clés de compréhension et d'action essentielles à leur métier : histoire du syndicalisme, réussite du binôme élu/salarié, animation de réunions et rédaction d'articles, communiqués et dossiers de presse.

### **LA FORMATION DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX**

Pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat, la FNSEA a conçu une offre de formation qui s'adresse aux présidents et secrétaires généraux.

La FNSEA se mobilise également pour contribuer à la formation des responsables cantonaux, à la demande de FDSEA. Construite sur mesure, la formation permet d'apporter aux élus les clés de compréhension et des outils pour agir et dynamiser les équipes locales. Conjuguée à un accompagnement au quotidien, la formation est un investissement fructueux pour les FDSEA : un réseau dynamisé, une implication des élus renforcée, une communication fluidifiée et des adhésions développées.

## **Perspectives**

Chacune des formations proposées donne lieu à une évaluation afin de déterminer le taux de satisfaction et d'adapter les formations pour les promotions suivantes. 2020 sera l'année du lancement des réflexions autour des travaux sur la formation des animateurs. Le cycle de formation fera l'objet de changement et d'amélioration. Ce projet a pour but de redynamiser le réseau, d'accompagner les animateurs dans leurs mises en œuvre des acquis de la formation au service de leur FDSEA. En année du renouvellement syndical, la FNSEA sera également mobilisée pour accompagner le réseau et les nouvelles équipes pour construire des projets de mandature, renforcer les équipes et former les élus à tous les échelons.

## **Le développement des services : la mise en place d'une cellule dédiée**



**Depuis plusieurs années, la FNSEA – en lien étroit avec son réseau – souhaite accroître la dynamique autour du déploiement des services marchands. Cette démarche liée à l'évolution des organisations, de leur environnement mais aussi aux attentes des agriculteurs, a une importance grandissante pour le réseau FNSEA et son avenir.**

**Fort de cette démarche et des constats qui en découlent, le temps est désormais venu d'accentuer la vision globale, l'articulation entre les solutions, l'approche économique et l'accompagnement dans la durée au déploiement des services auprès du réseau.**

C'est sur ces bases qu'a été lancée courant 2019 une cellule dédiée au développement des services auprès du réseau FNSEA. Ce dispositif a pour principal objectif de faciliter l'émulation et la mise en synergie des acteurs travaillant sur le thème dans le cadre d'une stratégie globale identifiée et partagée.

Cette cellule de développement des services relève de la direction générale. Cette nouvelle organisation dédiée à l'accompagnement du réseau est en phase de lancement ; elle travaille en étroite collaboration avec le service syndical pour faciliter les interactions essentielles et la cohérence associée à la réussite de cette ambition.

“ **Une cellule dédiée au développement des services auprès du réseau FNSEA a été lancée en 2019.** ”

Dans ce cadre, une tournée auprès de FDSEA volontaires et représentant plus de 1/4 du réseau a été réalisée sur le dernier trimestre de l'année 2019 afin de croiser les regards et exprimer les besoins et attentes.

Ces temps d'échanges ont permis d'évaluer la perception des solutions proposées au réseau FNSEA. Sur ces bases, un plan d'action s'élabore pour chacun des sujets. Cette démarche permet de redéfinir les objectifs, les moyens, les échéances, les critères d'évaluation et de suivi pour chaque domaine.

En parallèle, le développement des solutions facilitatrices se poursuit, notamment celles à destination des employeurs. Ainsi, Systema.fr, la solution permettant au réseau de proposer un dispositif d'accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUER)

auprès des employeurs a poursuivi son développement en dépassant allégrement le cap des 10 000 utilisateurs à l'échelle nationale.

Un nouveau module de formation réseau a été créé afin de renouveler la dynamique autour de ce dispositif. PaieAgri.fr, la solution de paie en ligne du réseau FNSEA lancée en mai 2018, permet de réaliser à distance les bulletins de paie et déclarations sociales qui en découlent.

Ce produit a été activé pour asseoir sa place dans l'environnement de la prestation paie. Il invite les FDSEA à proposer une offre démarquée à destination des employeurs de leur territoire. Cette dynamique construite en lien étroit avec le réseau facilite aussi la consolidation des pratiques de paie par la mise en place d'un référentiel commun et partagé avec l'ensemble de prestataires paie du réseau FNSEA.

Au-delà des solutions à proposer aux employeurs, d'autres dynamiques ont été affirmées en 2019, comme EPITERRE® pour le développement des contrats de prestations de services environnementaux (CPSE). Cette démarche structurante vise à permettre aux FDSEA et aux agriculteurs d'être acteurs de projets environnementaux partagés.

## Perspectives

La dynamique voulue par la mise en place de la cellule de développement de services va s'accroître en 2020.

Au-delà des solutions dont le développement se poursuit, un travail spécifique va être réalisé en matière de méthode et de suivi des actions.

De la même façon, l'accompagnement des fédérations départementales dans la construction de plans d'action s'accroîtra dans le cadre d'une méthodologie qui se veut structurante.

Des actions, des projets, de la méthode et la volonté de partager et d'accompagner cette mutation essentielle, voilà les maîtres mots pour 2020.

**Systema.fr,  
la solution permettant  
l'élaboration du DUER,  
a dépassé les**

**10 000  
utilisateurs**



## La Carte Moisson : un plus pour l'adhérent



La Carte Moisson matérialise l'adhésion au réseau FNSEA. Elle permet à ses ayants droit d'accéder à plusieurs milliers d'offres, tant au niveau local que national. Conçue dans l'esprit d'apporter un service supplémentaire aux adhérents, la Carte Moisson fait bénéficier aux agriculteurs ainsi qu'à leur famille, de nombreux avantages comparables à ce que peut offrir un comité social et économique (CSE, ex-comité d'entreprise). Ces offres, répertoriées sur le site [www.carte-moisson.fr](http://www.carte-moisson.fr), sont réparties en sept univers :

- Professionnel : vente et location de matériel agricole, produits pétroliers, etc.
- Maison : artisans, automobile, électroménager, etc.

- Loisirs : bricolage, jardinage, librairie, sport, etc.
- Bien-être : coiffeur, cosmétiques, vêtements, etc.
- Marché : vins & spiritueux, fleuriste, traiteur, etc.
- Sorties : cinémas, parcs de loisirs, musées, etc.
- Vacances : séjours, hôtels, campings, croisières, etc.

Aujourd'hui, 85 départements sont inscrits dans le dispositif et permettent à plus de 160 000 ayants droit de « récolter des remises ».

Par ailleurs, la FNSEA a renforcé son accompagnement des départements à plusieurs niveaux :

- soutien financier : en fonction du développement du nombre de partenaires locaux ;

## 160 000 ayants droit

**Elle permet aux agriculteurs ainsi qu'à leur famille, de bénéficier de nombreux avantages.**

- soutien commercial : développement d'outils de prospection et conseils méthodologiques pour augmenter le nombre de partenariats ;
- communication : développement de nouveaux supports (médiats kits, Facebook, etc.) pour dynamiser l'utilisation de la Carte Moisson par les adhérents.

## La Section nationale des anciens exploitants



**La SNAE s'attache à défendre les intérêts des retraités agricoles. Ces intérêts portent sur l'accès aux soins, le montant des retraites, les conditions de vie... D'autres activités sortent de l'aspect purement revendicatif. Ainsi, cette section est aussi un lieu d'échange et de convivialité. Elle représente avec les SRAE (Sections régionales des anciens exploitants) et les SDAE (Sections départementales des anciens exploitants) plus de 100 000 adhérents. Les retraites agricoles sont considérées comme les plus petites pensions de toutes les catégories socioprofessionnelles.**

### LA SNAE S'EST MOBILISÉE POUR LES RETRAITES

L'année 2019 aura été une année marquée par des actions fortes pour la revalorisation des retraites à 85 % du SMIC. La section des Anciens a encouragé son réseau à porter ces

revendications devant des parlementaires et des préfets. Un courrier a été rédigé à destination des parlementaires pour leur proposer de rencontrer les SDAE et un autre à l'attention du Président de la République pour l'alerter sur l'urgence

d'apporter une réponse aux petites retraites agricoles. Un courrier a aussi été adressé au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la mise en œuvre de la revalorisation du point de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles au titre des années 2018 et 2019. Le ministère de l'Agriculture a informé que les caisses de MSA avaient bien procédé aux paiements concernés dès le 9 septembre 2019 pour l'ensemble des agriculteurs, au titre de l'année 2018-2019.

### La SNAE s'est mobilisée pour la revalorisation des retraites à 85% du SMIC.

Suite aux annonces du Premier ministre du 11 décembre 2019, la retraite minimum des agriculteurs retraités à compter de 2022 atteindrait ainsi 1 000 € par mois. La revalorisation des retraites à 85 % du SMIC est indispensable pour l'ensemble des retraités actuels de la métropole et d'outre-mer. La SNAE compte mener des actions en 2020 pour continuer à défendre le niveau de vie de tous les retraités agricoles.

Renforcer les liens avec son réseau a de nouveau été au centre des actions de la section des Anciens, par l'organisation d'un conseil d'administration décentralisé ainsi qu'une participation aux assemblées générales des SDAE, et une présence lors d'événements de communication organisés par les SDAE.

### La retraite minimum des agriculteurs à compter de 2022 atteindrait

# 1 000€ par mois

### LA SNAE A RÉDIGÉ DEUX GUIDES ESSENTIELS À SON RÉSEAU

La section a travaillé, en collaboration avec l'APCA, à la mise à jour du guide veuvage, qui a été diffusé en 2019. Ce guide répond aux principales questions qui se posent au décès du conjoint. Il permet de rassurer et d'apporter un soutien réel durant ces moments difficiles.

La SNAE a également mis à la disposition de son réseau le guide de la retraite. Ce guide explique comment se calcule une retraite, donne des pistes pour améliorer son montant...



## Perspectives

La SNAE va poursuivre en 2020 son travail de fond pour :

- le rétablissement de l'équité dans le traitement de l'ensemble des retraites liquidées, et à venir, jusqu'à l'application de la réforme ;
- un meilleur pouvoir d'achat, en veillant à lutter contre les nouvelles taxes et nouveaux impôts ;
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les personnes seules, les veuves, les veufs et les invalides, et l'harmonisation des systèmes de réversion ;
- une meilleure prise en charge de la dépendance ;
- la forfaitisation de la majoration pour les agricultrices ayant eu au moins trois enfants.

# La Commission nationale des agricultrices



**En France en 2019, les agricultrices représentent 30 % des actifs permanents agricoles contre 8 % en 1970. Un quart des chefs d'exploitation ou co-exploitants sont des femmes ; les agricultrices sont des forces motrices pour le développement de nouvelles activités. La part des filles progresse dans les effectifs de l'enseignement agricole de 41 % en 1995 à 47 % en 2015.**

**Elles ont obtenu, grâce au travail mené par des pionnières engagées, une meilleure reconnaissance économique et sociale avec notamment la possibilité de création d'un GAEC entre époux, l'obligation de déclaration du statut du conjoint, l'allongement de la durée minimum de recours du congé maternité... Il reste cependant des voies d'amélioration et de progrès.**

Comme tous les ans, la CNA a mené en 2019 des actions fortes sur l'engagement des agricultrices et l'encouragement à la prise de responsabilité. Autour de leur réflexion, de leurs rencontres politiques, de leurs communications, elles ont relayé les difficultés vécues au quotidien dans les exploitations.

Grâce à l'action de la CNA, une motion sur l'augmentation du nombre d'agricultrices au sein du conseil d'administration de la FNSEA a été votée. Un groupe de travail réunissant des membres de la Commission nationale statut et conflit et de la CNA a été mis en place afin de faire des propositions pour que les agricultrices soient mieux représentées dans le réseau. Pour marquer le renouvellement syndical et sensibiliser encore plus le réseau sur la mixité, la CNA a mené une campagne de communication auprès de ses adhérents à travers des vidéos témoignages d'élues et d'élus. L'année 2019 a aussi été marquée par les travaux @ReseauFNSEA2025. Pour les agricultrices, il était évident de

contribuer à ce projet pour souligner le rôle primordial de la CNA et leur nécessaire implication au sein des instances décisionnelles de la FNSEA.

La CNA, pour consolider ces acquis, continuera son rôle de veille auprès des instances politiques. De plus, les agricultrices ont engagé des discussions avec différents partenaires afin d'apporter des solutions concrètes et des moyens aux agricultrices qui souhaitent s'engager.

La CNA s'est également impliquée dans :

- l'amélioration de la protection sociale des agricultrices en échangeant régulièrement avec la caisse centrale de la MSA ;
- la lutte contre les discriminations en agriculture en poursuivant le travail de lobbying auprès des parlementaires ;
- le soutien et l'accompagnement des personnes en situation fragile en encourageant les agricultrices à rester à l'écoute des difficultés vécues ;
- une meilleure reconnaissance des agricultrices avec l'adoption de la loi

Pacte qui comporte une obligation de déclaration du statut du conjoint ;

- La lutte contre l'emploi abusif des agricultrices dans les publicités agricoles ;
- La promotion de l'agriculture au travers de la plateforme #Agridemain, de représentations lors de salons, de l'opération Fermes ouvertes, de la page Facebook dédiée à la CNA ;
- La représentation des agricultrices françaises à l'international grâce à sa présence au sein du COPA-COGECA ;
- Les échanges avec les agricultrices d'autres pays comme la Belgique ou encore le Bénin en collaboration avec l'AFDI (Agriculteurs français et développement international).

“ La CNA a mené des actions fortes sur l'engagement des agricultrices et l'encouragement à la prise de responsabilité. ”

1/4

**des chefs d'exploitation  
ou co-exploitants  
sont des femmes.**

## Perspectives

Le travail de la CNA en 2020 aura pour objectif :

- d'assurer une veille sur la mise en œuvre des acquis ;
- d'augmenter le nombre d'agricultrices au sein des instances décisionnelles des FDSEA et de la FNSEA ;
- de poursuivre son rôle de communication à la fois sur l'image

positive de l'agriculture mais aussi sur les difficultés de la profession ;

- d'encourager l'installation des femmes en agriculture ;
- de poursuivre le travail de communication engagée auprès des élus politiques afin de faire avancer les différentes problématiques relevées par la commission ;
- d'élaborer une feuille de route sur le devenir et les changements potentiels de la CNA.

## SNFM : une avancée significative des propositions sur le statut du fermage



L'année 2019 de la SNFM a été marquée par le décès brutal de son président, Luc Roland, qui a beaucoup œuvré pour améliorer le statut du fermage en donnant plus de liberté aux bailleurs et plus de sécurité aux fermiers. Une nouvelle élection a été provoquée. La SNFM est désormais présidée par Bertrand Lapalus.

### LA MISE EN PLACE DE LA LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME DE LA JUSTICE

Le texte définitif du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été adopté par l'Assemblée nationale et publié au *JO* du 24 mars 2019.

Cette réforme vise à offrir une justice plus rapide, plus efficace et plus moderne au service des justiciables. La SNFM a obtenu le maintien :

- de la possibilité pour les juristes de FDSEA de représenter les parties devant les tribunaux paritaires des baux ruraux (TPBR). Ainsi, la représentation obligatoire par avocats devant le TPBR n'a pas abouti ;
- de tous les TPBR dans le cadre de la fusion des tribunaux de grande instance (TGI) et tribunaux d'instance (TI) : la juridiction civile unique est dénommée tribunal judiciaire. Le TPBR est désormais désigné chambre spécialisée en matière de baux ruraux ;
- de la phase de conciliation en matière civile : l'introduction d'une audience de médiation en matière civile faisait craindre la disparition de la phase de conciliation au sein des TPBR.

**La SNFM et la SNPR ont abouti à un accord sur quatre propositions d'évolution du statut du fermage.**

La FNSEA a démontré que cette dernière, obligatoire devant le TPBR, s'inscrivait parfaitement dans l'esprit de conciliation souhaité par le législateur et la garde des Sceaux.

La SNFM a suivi de près l'application de ces réformes en région. Lors de la traditionnelle Journée des présidents en septembre 2019, chacun a pu intervenir pour exprimer les malaises d'application dans les départements. Le principal problème remonté a concerné le respect de la phase de conciliation. En conséquence, la SNFM a alerté largement les SDFM afin qu'elles soient vigilantes pour que la médiation ne remplace pas les audiences de conciliation devant les TPBR, et qu'elles l'informent si des difficultés de fonctionnement étaient observées.

### **ÉVOLUTION DES PROPOSITIONS SUR LE STATUT DU FERMAGE**

Lors de son 71<sup>e</sup> congrès, les 30 et 31 janvier 2019, ayant pour thème « Le nouveau statut du fermage : une volonté de répondre aux attentes de demain », la SNFM a réalisé un travail de fond sur ses propositions d'évolution du statut du fermage.

La Journée des présidents, le 25 septembre 2019, a permis d'apporter des ajouts, modifications et suppressions. Ce travail avec tous les représentants des sections départementales a été essentiel.

Ces propositions ont ensuite été finalisées lors de la tournée régionale de la SNFM. En effet, du 13 novembre 2019 au 8 janvier 2020, le président et le secrétaire général de la SNFM sont allés à la rencontre des membres des SDFM et

SRFM afin d'écouter les problématiques départementales, puis travailler en conséquence les propositions.


### **RENCONTRE AVEC LA SNPR**

Cette année 2019 a également été marquée par de nombreuses rencontres avec les propriétaires.

Sous forme de bureaux communs (SNFM/SNPR) ou tripartites (les deux sections sociales et la FNSEA), les sections ont eu quatre fois l'occasion de discuter et amender les propositions.

La SNFM et la SNPR ont abouti début 2019 à un accord sur quatre propositions d'évolution du statut du fermage. Les représentants des sections ont ensuite présenté ce travail commun devant le conseil d'administration de la FNSEA, qui en a pris acte et a laissé le temps de la négociation pour deux autres points toujours en discussion.

Début 2020, c'est à l'occasion d'un nouveau bureau commun que les deux sections ont abouti à un accord sur les deux propositions restantes à discuter : la transmission de l'entreprise du fermier sortant et la subrogation du droit de préemption du fermier.



**Cette année 2019 a été marquée par de nombreuses rencontres avec les propriétaires.**

## **Perspectives**

Pour l'année à venir, la SNFM souhaite porter plus haut ces propositions communes. Elle souhaite être entendue par le législateur. Les fermiers vont redoubler d'efforts afin que leurs propositions soient consacrées dans un texte législatif. Tout ce travail accompli doit servir de référence à la mise en place de la future loi foncière. La SNFM espère, pour 2020, des avancées considérables sur la loi foncière. Pour la section, il est nécessaire que cette loi mette en œuvre l'évolution du statut du fermage, la légalisation du statut d'agriculteur professionnel et un contrôle des structures fort et appliqué. Ce triptyque est essentiel et indissociable.

La ligne directrice de cette année 2020 pour la SNFM est l'environnement. Ce sujet est devenu une préoccupation majeure de la société et un sujet important pour les agriculteurs. C'est pourquoi le thème du 72<sup>e</sup> congrès de la section a été « Le fermier : un acteur de l'environnement » afin de valoriser le travail des fermiers pour l'environnement.

## SNPR : vers un portage foncier attractif



**Le début d'année 2019 a été l'occasion pour la SNPR de réaffirmer sa position de défenseur des propriétaires ruraux lors de l'élection du collège des propriétaires des chambres d'agriculture. En outre, au cours de leur congrès annuel, les propriétaires de la SNPR ont centré leurs débats autour de la fiscalité. Enfin, suite aux travaux des années précédentes, 2019 a été l'occasion de trouver un accord sur le statut du fermage avec la section des fermiers et métayers de la FNSEA.**

La SNPR s'est fortement investie dans la préparation des élections au deuxième collège des chambres d'agriculture. Une forte mobilisation a permis de conserver les résultats aux élections par rapport à 2013, avec trente-quatre départements gagnés par la SNPR. Ces élections ont été l'occasion de rappeler l'importance pour les FDSEA d'avoir en leur sein une section des propriétaires ruraux car les résultats aux élections chambres conditionnent la prise de postes dans d'autres instances telles que les TPBR et CCBR, la CDPENAF ou la CDOA.

Les rencontres avec la Section nationale des fermiers et métayers (SNFM) de la FNSEA se sont poursuivies afin de trouver un accord sur une évolution du statut du fermage. Tous les points discutés par les deux sections ont fait l'objet des accords suivants :

- rendre l'état des lieux obligatoire en supprimant l'indemnité de sortie en cas d'absence d'état des lieux ;
- rendre obligatoire la conservation de la parcelle de subsistance par le fermier prioritairement sur ses terres en propriété ;
- ouvrir la possibilité d'un accord amiable dérogatoire au statut du fermage entre bailleur et preneur lors de la réalisation de constructions,

d'investissements ou d'améliorations. Une fois signé, cet accord s'impose aux parties et au juge ;

- permettre la révision du fermage anormal une seule fois au cours de la 6<sup>e</sup> année du premier bail, sans rétroactivité ;
- améliorer la transmission de l'entreprise du fermier sortant en présentant le repreneur aux propriétaires ; un nouveau bail est alors signé sauf si le bailleur reprend ou propose un autre repreneur dont les conditions de reprise seront négociées avec le fermier sortant ;
- étendre la subrogation du droit de préemption du fermier à un investisseur foncier, le prix du bien

du marché du foncier agricole pour des biens similaires constatés à partir d'indicateurs publics ou à défaut à dire d'experts. En cas de respect du prix du marché du foncier agricole pour des biens similaires, il ne peut y avoir d'action en révision de prix.

La SNPR a aussi engagé lors de son congrès annuel une réflexion sur l'évolution de la fiscalité des terres agricoles, en lien avec les enjeux environnementaux. Elle a réfléchi à des pistes d'actions afin de rendre la location des terres plus attractives en gardant une rentabilité minimum.



### Perspectives

La SNPR, après avoir trouvé un accord avec la SNFM sur le statut du fermage, souhaite que cette thématique soit inscrite dans la loi foncière. Elle demande au Gouvernement de faire en sorte que cette loi intervienne le plus rapidement possible et reprenne les propositions communes des deux sections. Par ailleurs, la SNPR souhaite faire évoluer les règles relatives à la fiscalité des baux ruraux afin que celles-ci soient en phase avec les intérêts économiques et environnementaux des terres agricoles. Cela sera un chantier majeur de la SNPR lors de la loi de finances pour 2021.



# 06

## Communication

Une vigie permanente  
sur l'actualité  
P. 62

La communication,  
une fonction support  
P. 63

La stratégie de fond  
P. 64

Le retour sur  
les rendez-vous  
incontournables  
P. 65

En bref  
P. 66

# Une vigie permanente sur l'actualité



**À l'heure du digital, les messages sont plus faciles à véhiculer et à relayer par tout type d'interlocuteur : influenceurs, supporters ou contradicteurs, journalistes...**

**Les canaux digitaux sont à présent aussi prégnants dans le paysage médiatique que les médias traditionnels. Au final, tout le monde peut prendre part aux débats d'actualité et cherche à se faire entendre à tout prix sur tous les sujets.**

À cela s'ajoute le traitement de l'actualité, qui favorise une approche sensationnelle et polémique, en appelant en permanence au registre émotionnel. Ainsi s'est constitué un paysage médiatique où, pour se faire entendre, il devient indispensable de réagir dans les délais les plus brefs et avec une recherche d'impact maximal. Faire passer des messages rationnels, réfléchis et factuels est plus difficile. Tout l'enjeu est donc de faire émerger et exister les messages et l'action syndicale de la FNSEA dans cette cohorte de contenus protéiformes, et de toucher les cibles – agriculteurs, institutionnels et grand public – en utilisant les bons canaux et le bon timing.

Une observation permanente de l'actualité est réalisée à travers une veille sur tous les médias. Les informations sont aiguillées et des alertes transmises vers les interlocuteurs pertinents au sein de la FNSEA afin de fournir à tout moment aux responsables syndicaux les éléments nécessaires à une prise de parole efficace et audible par tous leurs publics. L'ensemble des canaux de communication est alors actionné pour valoriser les messages de la FNSEA, ce qui se traduit notamment

par l'utilisation des relations presse. Elles permettent par exemple de prolonger et d'amplifier l'impact des messages, l'activation de l'écosystème digital afin de multiplier les points de contact avec ses parties prenantes (agriculteurs, journalistes, politiques, consommateurs, etc.) et la production de nombreux supports de communication, infographies et vidéos pour appuyer notre travail de pédagogie sur nos enjeux.

La présence de la FNSEA dans les médias sur Internet et les réseaux sociaux fait partie intégrante de sa stratégie de communication.

## LES CHIFFRES CLÉS 2019

Les indicateurs clés de performance social media pour évaluer la notoriété de la FNSEA :

**+ 50 000 fans/followers, + 10 % de points de contact individuel**

par rapport à 2019 qui suivent les différents comptes (Facebook, Twitter, YouTube, Instagram). Il s'agit de l'indicateur le plus visible de la croissance des communautés web de la FNSEA.

**+ 3 millions de personnes qui ont vu au moins une fois une publication FNSEA.** Ces vues proviennent des abonnés mais aussi d'autres utilisateurs qui sont exposés aux

messages par l'intermédiaire des hashtags utilisés dans les légendes des contenus, ou simplement parce qu'ils ont visité le profil FNSEA mais sans forcément suivre le compte.

**+ 500 000 personnes qui ont interagi avec au moins une publication**

**FNSEA** (réactions, commentaires, partages et clics). Les contenus les plus commentés sont les vidéos en lien avec les mobilisations syndicales de septembre/octobre 2019.

L'engagement des internautes a été très fort avec des pics lors des mobilisations ou d'événements comme le Tour de France ou le Salon international de l'agriculture.

## LES VIDÉOS

**+ 100 vidéos réalisées** (reportages, interviews, extraits courts, animations, films, audio...)

**+ 1 million de minutes vues.**

La multiplicité des formats vidéo permet de toucher des publics différents et surtout de créer de l'originalité en surprenant l'audience.

## LES STATISTIQUES PRESSE 2019

**+ 400 interviews**

**+ 100 communiqués de presse**

**+ Une dizaine de conférences de presse** (Rue de la Baume et lors des différents salons professionnels)

## La communication, une fonction support



La FNSEA s'attache à donner de la visibilité aux travaux et propositions de ses différentes commissions, afin d'en valoriser les messages, d'en harmoniser la lisibilité pour les publics cibles – en retravaillant textes et graphisme en fonction des interlocuteurs, et en optimiser la visibilité médiatique. Ce rôle s'exerce aussi bien dans le cadre des grands rendez-vous syndicaux et institutionnels (congrès, salons nationaux et régionaux) que lors d'opérations spécifiques directement liées à l'actualité.

**14 mai :**  
**journée d'audition  
des candidats  
aux élections  
européennes**

En 2019, plusieurs rendez-vous ont ainsi été organisés : journée d'audition des candidats aux élections européennes le 14 mai et journée du syndicalisme économique du 15 octobre. À chaque occasion ont été réalisées des captations vidéo en direct ou par le biais d'interviews diffusées sur la chaîne YouTube de la FNSEA, des infographies et de la documentation liées à l'événement.

**15 octobre :**  
**journée du  
syndicalisme  
économique**

Pour booster la pétition citoyenne Eat original, initiée à l'échelle européenne par la Coldiretti avec un objectif de 1 million de signatures, un dispositif de sponsoring sur les réseaux sociaux a été mis en place. Le chef cuisinier de l'Élysée Guillaume Gomez a assuré une animation lors du Salon de l'agriculture, et organisé une prise de parole conjointe des responsables syndicaux et de Christian Prudhomme, le directeur du Tour de France, sur l'une des étapes de la grande boucle.



**Il s'agit, pour  
optimiser l'impact  
médiatique de  
chaque démarche,  
d'optimiser le  
message initial,  
d'en élargir la portée  
tout en garantissant  
la cohérence  
du message.**

Pour soutenir la mobilisation syndicale d'automne et lui donner une amplitude médiatique maximale, un travail différencié pour plusieurs cibles a été décliné :

- pour le réseau : doper heure par heure la visibilité de l'opération, principalement par le relais sur Twitter et Facebook, mettre en avant les élus porteurs de l'action par le biais de séquences vidéo régulières sur YouTube et d'interviews dans la presse agricole départementale via Actu agri ;
- pour nourrir l'intérêt de la presse et permettre une amplification sur les médias traditionnels : assurer une prise de parole régulière des élus sur les radios et télévisions d'information aux heures de grande écoute ;
- pour accompagner la fin des opérations ont été produites des synthèses chiffrées des retombées médiatiques de chaque épisode, ainsi que des conférences de presse, qui ont su capter l'attention des journalistes et diffuser largement dans les médias les arguments et revendications de la FNSEA.

Dans tous les cas, il s'agit donc, pour optimiser l'impact médiatique de chaque démarche, d'optimiser le message initial, d'en élargir la portée vers des publics cibles secondaires qui n'auraient pas été identifiés en première analyse, tout en garantissant la cohérence du message d'ensemble de la FNSEA.



# La stratégie de fond



**La FNSEA souhaite modifier durablement l'image de l'agriculture française en initiant des chantiers structurels, en y associant autant que possible les autres organisations agricoles afin de coordonner au mieux les actions et renforcer sa visibilité, mais aussi en repensant les opérations qu'elle mène depuis de nombreuses années pour les rendre plus efficaces.**

L'année 2019 a été l'occasion d'étoffer l'offre afin de la rendre plus percutante. La FNSEA s'est employée à repenser deux opérations qui se tiennent chaque année, Fermes ouvertes et le concours « Les agris aiment le Tour », en partenariat avec le Tour de France.

Depuis trente ans, l'opération Fermes ouvertes est animée par des agriculteurs bénévoles qui ouvrent les portes de leur ferme, le temps d'une journée, à des élèves de CM1 et de CM2, accompagnés de leur professeur, afin de présenter l'agriculture telle qu'ils la pratiquent au quotidien.

Cette opération a pâti, depuis quelques années, d'une mobilisation graduellement en baisse.

Dans un contexte d'enracinement du phénomène d'agribashing dans le paysage français, elle apparaît pourtant comme un outil incontournable pour recréer du lien entre consommateurs en herbe et agriculteurs, et favoriser le dialogue avec la société.

Un projet de refonte a donc été engagé, dans l'objectif de lui redonner un nouveau souffle pour la rentrée 2020-2021 : nouveaux supports pédagogiques (conception d'outils en phase avec les enjeux agricoles actuels et les attentes et modes de consommation de nos publics), redéfinition de l'ensemble du dispositif opérationnel de l'événement (périodicité, cibles, modalités de la visite et contenus), structuration de l'accompagnement des FDSEA mobilisées : la FNSEA a coordonné un travail de fond avec les trente et un partenaires de l'opération.

Dans le cadre du Tour de France, la FNSEA mène depuis douze ans l'opération « Les agriculteurs aiment le Tour » en partenariat avec ASO. 2019 aura été un laboratoire pour l'expérimentation de nouvelles synergies afin de mieux profiter de la très forte audience et de la popularité jamais

démentie dont bénéficie le Tour pour valoriser l'image de l'agriculture française. Parmi le panel d'outils : la création d'un mini-site dédié au concours, ouvert au grand public ; la multiplication des liens avec les comptes Tour de France sur les réseaux sociaux pour accroître la visibilité du contenu posté sur les comptes de la FNSEA ; teasing sur l'opération avec la réalisation d'un film sur les coulisses de la création d'une fresque ; recours à une attachée de presse dédiée ; organisation d'événements autour de deux étapes, en présence de Christian Prudhomme, pour attirer l'attention médiatique sur deux enjeux (l'origine des produits alimentaires et la menace des loups et ours sur le pastoralisme) ; enfin un point d'orgue avec l'organisation d'une exposition des visuels sur les Champs-Élysées à l'arrivée du Tour. Une nouvelle dynamique qui a porté ses fruits en termes de visibilité de la FNSEA et de popularité du concours. Elle sera donc poursuivie en 2020.

**Asseoir le rôle de l'agriculture française dans la préservation et la valorisation de la biodiversité et ainsi contribuer à corriger l'image dominante d'une agriculture destructive de l'environnement.**

L'action de la FNSEA s'est également attachée à lutter contre le phénomène d'agribashing. Parmi les axes d'action, le déploiement d'une communication pédagogique à destination d'un large public. Ainsi, une stratégie de communication sur le thème de la biodiversité a été esquissée, aux côtés des organisations agricoles.

L'objectif est d'unir les forces pour asseoir le rôle de l'agriculture française dans la préservation et la valorisation de la biodiversité et ainsi contribuer à corriger l'image dominante d'une agriculture destructive de l'environnement. Pour contrer le dénigrement des pratiques agricoles en matière de santé des plantes, la FNSEA s'est fortement investie dans la dynamique du Contrat de solutions, pour faire connaître le mouvement enclenché par le monde agricole : participation à des salons professionnels ciblés, multiplication des animations et temps d'échanges, organisation d'un tchat dédié pour renforcer la pédagogie autour du contrat, conférences de presse, synchronisation des prises de parole en ligne avec les autres partenaires

lors d'émissions de télévision à charge sur le sujet des produits phytosanitaires, etc. L'année 2019 aura permis, pour la première fois, la structuration d'un premier plan de communication partagé par l'ensemble des partenaires.

Enfin, sur la question du bien-être animal, la FNSEA a multiplié les rencontres avec des personnalités publiques à forte notoriété, dans l'objectif de constituer un panel d'ambassadeurs aptes à porter un message pragmatique sur la réalité du métier d'éleveur et de la situation des élevages en France.

## Le retour sur les rendez-vous incontournables



### LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA)

En 2019, le Salon international de l'agriculture a enregistré une fréquentation de 633 213 visiteurs (contre 672 568 en 2018). Cet événement a été l'occasion pour la FNSEA d'aller à la rencontre de tous ses publics : réseau, agriculteurs prospects, acteurs du monde agricole, interlocuteurs institutionnels et politiques et grand public. L'opération Fermes ouvertes, menée en partenariat avec le Crédit Agricole d'Île-de-France, a permis de faire découvrir l'univers de l'agriculture à près de 1 000 enfants franciliens grâce à des visites guidées par des agricultrices et agriculteurs du réseau FNSEA. Un espace Solidarité Agricole avec la présence tout au long de la semaine de SOLAAL (association facilitant le don agricole) et de la Fédération française des banques alimentaires a mis en lumière la générosité de la profession auprès des publics et des visiteurs à travers des

animations et des dégustations. Des grands rendez-vous étaient également à l'agenda comme la remise des prix du concours « Les Agris aiment le Tour » en partenariat avec le Tour de France et la tenue d'un « job-dating » afin de permettre la mise en relation entre candidats et recruteurs du secteur agricole.

### LE SALON INTERNATIONAL DU MACHINISME AGRICOLE (SIMA)

En parallèle du SIA, du 24 au 28 février, s'est tenu le SIMA, qui en 2019 a comptabilisé 230 000 visiteurs professionnels. Pour la FNSEA, cet événement était marqué par des rendez-vous novateurs autour de sujets tels que les énergies renouvelables, à travers un atelier animé par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), la présentation des premières entreprises labellisées « DATA-AGRI », un apéritif « Tweetapéro #Cofarming » et le traditionnel jeu concours de la Carte Moisson. Enfin, le SIMA a été

l'occasion de mettre en lumière le Contrat de solutions à travers une conférence et des visites guidées des stands des partenaires, afin de présenter les innovations.

### LE MARCHÉ TERRE DE FRANCE

Dimanche 13 octobre s'est tenu, pour la 26<sup>e</sup> édition, le marché Terre de France place Édith Piaf dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En partenariat avec la FDSEA de l'Yonne, vingt-six producteurs étaient présents afin de proposer leurs produits en direct des exploitations et d'échanger avec les consommateurs parisiens. Simultanément, à Eaubonne, le marché « Couleurs et Saveurs d'Automne » a rassemblé plus de 75 producteurs et artisans durant tout un week-end. Ces deux rendez-vous ont été plébiscités par le public tout comme par les agriculteurs qui y ont activement participé.

# EN BREF

## Affaires publiques

L'éclatement des processus de décision et l'influence grandissante de l'opinion publique dans les choix politiques amènent à repenser l'action de la FNSEA dans un champ institutionnel plus complexe que jamais. Le pôle affaires publiques poursuit l'accompagnement des différentes structures et services par la mise en place de stratégies d'influence plus structurées et plus agiles, répondant à des agendas spécifiques.

L'année 2019 a permis à la FNSEA et à son réseau de se poser en interlocuteurs de premier plan sur de nombreux sujets législatifs, réglementaires, électifs et sociétaux.

Avec plus d'une centaine d'actions institutionnelles enregistrées, ce qui la classe en tête des structures les plus actives de France en matière d'influence selon la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), la FNSEA poursuit son travail de pédagogie auprès de l'ensemble des parties prenantes, sur tous les sujets qui impactent la vie des exploitations agricoles.

Prix, compétitivité, enjeux liés aux produits phytosanitaires, fiscalité, Europe, chambres d'agriculture, ruralité, retraites, bien-être animal, transition énergétique, économie circulaire sont autant de sujets sur lesquels la FNSEA a eu l'occasion de plaider ses propositions auprès de son environnement institutionnel.

L'année 2020 sera, entre autres, consacrée à renforcer l'offre de service « affaires publiques » auprès du réseau FNSEA et à poursuivre le renforcement de son écosystème partenarial.

## Le concours du Tour de France

Chaque année, le Tour de France procure des sensations incroyables à tous les amoureux du sport. Il offre également une occasion unique de (re)découvrir la diversité des paysages qui composent la France. Des paysages qui ne seraient pas aussi beaux sans le concours de l'agriculture et des agriculteurs.

Depuis douze ans, la FNSEA s'attache à le rappeler en organisant, en partenariat avec ASO (Amaury Sport Organisation), société organisatrice du Tour, un concours intitulé « Les agriculteurs aiment le Tour ». Les FDSEA situées sur le parcours du Tour de France sont invitées à rivaliser d'imagination pour réaliser sur un champ non loin du passage des coureurs une grande fresque, clin d'œil des agriculteurs à ce superbe évènement sportif diffusé dans 190 pays.

Une belle façon de promouvoir leur travail, les terroirs et les paysages. En 2019, le visuel a porté sur le thème des cent ans du maillot jaune. Quinze FDSEA ont participé au concours et seize visuels ont été réalisés. Les prix seront remis aux FDSEA sur le stand de la FNSEA au Salon international de l'agriculture 2020. Par ailleurs, un tirage au sort a désigné un gagnant parmi les internautes qui avaient voté sur la page Facebook de la FNSEA.

Depuis 2016, la FNSEA et ASO mettent également en avant les vins français sur le Tour. L'action consiste en la mise à disposition de bouteilles sur un stand dégustation (« Espace vigneron ») dans le village départ, et dans les véhicules VIP (100 bouteilles au total par étape). Avec la collaboration du CNIV, la FNSEA a sollicité les interprofessions et autres réseaux viticoles afin de participer à cette action. Les membres de la Commission viticole et les organisations nationales de la production viticole ont également été impliqués dans la mise en place de l'opération. Le bilan 2019 a été positif : vingt étapes ont été couvertes sur les vingt et une, autant d'occasions de valoriser notre patrimoine viticole français.



## #Agridemain

#Agridemain est le premier mouvement rassemblant les principales organisations professionnelles du secteur agricole autour d'une vision commune de l'agriculture. Elle est née il y a quatre ans de la volonté de quinze organisations professionnelles agricoles (dont la FNSEA) de se fédérer autour d'une plateforme de communication commune.

Cette plateforme a pour but de remettre les agriculteurs au centre de la communication agricole en les rendant acteurs.

En 2019, plus de 250 agriculteurs « ambassadeurs » se sont rassemblés autour de deux événements :

- le Salon international de l'agriculture, où #Agridemain avait un stand ;
- la « Fête des moissons », organisée de juin à septembre. Les ambassadeurs ont ouvert les portes de leurs exploitations à leurs voisins, pour des rencontres simples et conviviales. Ces rencontres ont permis de démystifier l'agriculture et de mettre en avant ses aménités positives.

Pour aider et soutenir les ambassadeurs et ambassadrices dans leur mission, des outils ont été mis à leur disposition :

- des formations ;
- un site internet avec un espace d'échange, des articles, des mini-formations, des éléments de langages... ;
- une présence accrue sur les réseaux sociaux ;
- des panneaux personnalisés à l'entrée des exploitations précisant la contribution PerfAlim (nombre de personnes nourries par an, contribution environnementale et économique) ;
- un soutien logistique à l'organisation de la « Fête des moissons et des récoltes ».



# Glossaire

---

## **AFDI**

Agriculteurs français et développement international

## **AMRF**

Association des maires ruraux de France

## **ANNR**

Association nationale nouvelles ruralités

## **ANTS**

Agence nationale des titres sécurisés

## **APCA**

Assemblée permanente des chambres d'agriculture

## **ASCPA**

Association sociale et culturelle paritaire en agriculture

## **CCBR**

Commission consultative des baux ruraux

## **CAF**

Conseil de l'agriculture française

## **CDOA**

Commission départementale d'orientation agricole

## **CDPENAF**

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

## **CEV**

Comité pour l'Économie verte

## **CIPAN**

Culture intermédiaire piège à nitrates

## **CNA**

Commission nationale des agricultrices

## **CNB**

Comité national pour la biodiversité

## **CNIL**

Commission nationale de l'informatique et des libertés

## **CPNE**

Commission paritaire nationale de l'emploi

## **CPER**

Contrat de plan État-région

## **CPF**

Compte personnel de formation

## **CPRE**

Commission paritaire régionale de l'emploi

## **CPSE**

Contrat de prestation de services environnementaux

## **COGECA**

Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne

## **COPA**

Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne

## **CORENA**

Comité de rénovation des normes en agriculture

## **CUMA**

Coopérative d'utilisation de matériel agricole

## **CSE**

Comité social et économique

## **CSG**

Contribution sociale généralisée

## **DDTM**

Direction départementale des territoires et de la mer

## **DGCCRF**

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

## **DGGN**

Direction générale de la gendarmerie nationale

## **DGPE**

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

## **DUER**

Document unique d'évolution des risques

## **DPB**

Droit à paiement de base

## **EGA**

Etats généraux de l'alimentation

## **FAFSEA**

Fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles

## **FEADER**

Fonds européen agricole pour le développement rural

## **FEDER**

Fonds européen de développement régional

## **FMSE**

Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental

## **FNC**

Fédération nationale des chasseurs

**FNGEAR**

Fédération nationale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux

**FSE**

Fonds social européen

**GAEC**

Groupement agricole d'exploitation en commun

**GNR**

Gazole non routier

**HATVP**

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

**ICHN**

Indemnité compensatoire de handicaps naturels

**IR**

Impôt sur le revenu

**IS**

Impôt sur les sociétés

**MSA :**

Mutualité sociale agricole

**NBT**

New Breeding Techniques

**OP**

Organisation de producteurs

**OPA**

Organisation professionnelle agricole

**OPCA**

Organisme paritaire collecteur agréé

**OPCO**

Opérateur de compétence

**PNA**

Programme national pour l'alimentation

**PLU**

Plan local d'urbanisme

**PTGE**

Projets de territoires pour la gestion de l'eau

**RCO**

Retraite complémentaire obligatoire

**RHF**

Restauration hors foyer

**SAFER**

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SAU**

Surface agricole utile

**SAS**

Société par actions simplifiée

**SDAE**

Section départementale des anciens exploitants

**SDFM**

Section départementale des fermiers ruraux

**SDPR**

Section départementale des propriétaires ruraux

**SIA**

Salon international de l'agriculture

**SIE**

Surfaces d'intérêt écologique

**SIMA**

Salon international du machinisme agricole

**SIQO**

Signe d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires

**SNAE**

Section nationale des anciens exploitants

**SNFM**

Section nationale des fermiers ruraux

**SNGE**

Syndicat national des groupements d'employeurs

**SNPR**

Section nationale des propriétaires ruraux

**SRAE**

Section régionale des anciens exploitants

**SRP**

Seuil de revente à perte

**TFNB**

Taxe sur le foncier non bâti

**TI**

Tribunal d'instance

**TICPE**

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

**TGI**

Tribunal de grande instance

**TPBR**

Tribunal paritaire des baux ruraux

**ZDS**

Zones défavorisées simples

**ZSCN**

Zones soumises à contraintes naturelles

**ZSCS**

Zones soumises à contraintes spécifiques



Crédits : Nounproject / iStock-@ChrisRyan-CreativeNature\_nl-GlobalP-  
Anagramm-Lalocracio-shironosov-BartCo-rvimages-OSTILL-imamember-  
GlobalP-pixeluxe-vm- Voren1- frender-dr / Cécile Muzard

Réalisation : agence Aire



11, rue de la Baume - 75008 Paris  
01 53 83 47 47 - [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)